

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME SAVIGNY



1.2 | DIAGNOSTIC TERRITORIAL

ARRÊT DU PLU

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12/09/2019

MAÎTRE D'OEUVRE DU PLU

URBEO | BIOTOPE
URBANISME | ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 1 : STRUCTURATION ET ARMATURE DU TERRITOIRE	5
1.1.MORPHOLOGIE DU TERRITOIRE, FORMES BÂTIES ET TYPOLOGIES ARCHITECTURALES	7
1.1.1.LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS	7
1.1.2.LES BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES & AGRICOLES	7
1.1.3.L'HABITAT COLLECTIF	9
1.1.4.L'HABITAT INDIVIDUEL	9
1.1.5.L'HABITAT ANCIEN TRADITIONNEL	11
1.1.6.LES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX	11
1.2.LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES	12
1.2.1.LES STRUCTURES PAYSAGÈRES	12
1.2.2.LES UNITÉS PAYSAGÈRES	13
1.2.3.QUALITÉS, POINTS NOIRS, SENSIBILITÉS ET DYNAMIQUES PAYSAGÈRES	18
1.3.MODES D'OCCUPATION DES SOLS – ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS FONCIÈRES ET DENSITÉS	21
CHAPITRE 2 : FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE	23
2.1.POPULATION	25
2.1.1.SAVIGNY CONNAÎT UN RALENTISSEMENT DE SON EMBALLEMENT DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS 5 ANS	25
2.1.2.UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE PORTÉE PAR L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX HABITANTS EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE	25
2.1.3.UN TRÈS FORT RAJEUNISSEMENT DE LA POPULATION	27
2.1.4.UNE DIMINUTION TENDANCIELLE DE LA TAILLE DES MÉNAGES	29
2.1.5.UNE DIVERSIFICATION DES MODES DE VIE ET DES MODES DE COHABITATION DES MÉNAGES	28
2.1.6.UNE POPULATION ACTIVE AVEC EMPLOI DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE MAIS DANS UN CONTEXTE DE LÉGER RESSERREMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE DISPONIBLE	31
2.1.7.UNE POPULATION PRINCIPALEMENT CONSTITUÉE D'OUVRIERS ET D'EMPLOYÉS QUI TRAVAILLE DE FAÇON PRIVILÉGIÉE EN SUISSE	31
2.1.8.UNE POPULATION AUX REVENUS MOYENS ÉLEVÉS MAIS DES DISPARITÉS ENTRE NOUVEAUX ET ANCIENS HABITANTS	31
2.2.HABITAT	33
2.2.1.APRÈS UN EMBALLEMENT DE LA CONSTRUCTION, UN COUP DE FREIN SUR LES PROGRAMMES DE LOGEMENTS DEPUIS 5 ANS	33
2.2.2.UN DÉCALAGE MARQUÉ ENTRE LA COMPOSITION DES MÉNAGES ET LES TYPOLOGIES DE LOGEMENT, MAIS UNE DIVERSIFICATION DU PARC ENGAGÉE	33

2.3.ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	35
2.3.1.UN TISSU ÉCONOMIQUE DE TPE	35
2.3.2.L'AGRICULTURE, UN SECTEUR PILIER DE L'ÉCONOMIE LOCALE	37
2.4.ÉQUIPEMENTS PUBLICS	41
2.5.MOBILITÉ (DÉPLACEMENTS, CIRCULATIONS ET STATIONNEMENTS)	43
2.5.1.LES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ	43
2.5.2.LA RD7, UN AXE DE TRANSIT POTENTIELLEMENT ACCIDENTOGÈNE	43
2.5.3.UNE OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF LIMITÉE	45
2.5.4.UNE PRÉSENCE AUTOMOBILE DE PLUS EN PLUS FORTE SUR LE TERRITOIRE	45
2.5.5.UNE COMMUNE PRISÉE POUR SON CADRE MAIS DONT LES ITINÉRAIRES MODES DOUX AMÉNAGÉS SONT LIMITÉS	47
2.6.RÉSEAUX TECHNIQUES : CONSOMMATIONS, PRÉLÈVEMENTS ET REJETS	49
2.6.1.ALIMENTATION EN EAU POTABLE	49
2.6.2.ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	51
2.6.3.GESTION DES EAUX PLUVIALES	53
2.6.4.RÉSEAUX NUMÉRIQUES	55

CHAPITRE 1

Structuration et armature du territoire

ÉCOLE DE SAVIGNY



ÉGLISE



BÂTIMENT AGRICOLEE



MAIRIE



1.1.MORPHOLOGIE DU TERRITOIRE, FORMES BÂTIES ET TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

Comme rappelé dans l'état initial de l'environnement, Savigny s'organise autour d'un Chef-Lieu présentant peu de logements, d'un hameau principal (Murcier) et de plusieurs hameaux secondaires. Le parc de constructions savignerandes est dominé par la maison individuelle (près de 91% des logements), même si l'on constate une forte évolution des formes bâties depuis 10 ans avec une augmentation du nombre de logements collectifs sous l'effet de la pression immobilière. Le nombre d'appartements a été multiplié par plus de deux en 10 ans (passant de 10 à 33 logements). Très peu de bâtiments sont dédiés à des

activités économiques en dehors des fermes agricoles et des équipements publics.

Le tissu urbanisé de la commune est dominé par l'habitat, et de manière plus précise par une production récente de logements. Près de la moitié des logements savignerands (45,2%) a une date de construction postérieure à 1990.

1.1.1.LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Les équipements publics (mairie, école maternelle et élémentaire, église) sont regroupés dans le centre village. Ils n'observent pas une implantation bâtie spécifique et apparaissent assez «libres» sur leur parcelle. La mairie bénéficie d'un parvis ou d'espaces publics permettant sa mise en valeur.

L'église quant à elle est directement en contact avec l'espace routier de la RD7. Les équipements publics se caractérisent par leur grande diversité architecturale ne répondant pas à une typologie spécifique.

1.1.2.LES BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES & AGRICOLES

Les bâtiments agricoles se caractérisent par leur diversité. Ceux-ci correspondent aussi bien à d'anciennes fermes séculières qu'à des bâtiments récents et fonctionnels. Ils ne représentent pas une catégorie homogène. Des points communs pour les bâtiments agricoles récents peuvent néanmoins être relevés :

- les hauteurs des constructions sont de 6 à 9 mètres à l'égoût du toit,
- les bâtiments sont larges, de l'ordre de 18 mètres,
- les bardages métalliques sont les matériaux traditionnellement utilisés,
- les bâtiments comportent plusieurs portes d'accès,
- aucune autre ouverture n'est relevée.

Les implantations bâties sont en retrait des voies même si elles participent à la définition des espaces publics.

En dehors des bâtiments agricoles, les activités économiques s'exercent principalement dans des bâtiments d'habitation, à l'exception de deux entreprises du BTP préseentant de vastes parkings en présentoir.



DES ENROCHEMENTS MASSIFS A OLLIET

1.1.3.L'HABITAT COLLECTIF

Quelques bâtiments d'habitat collectif sont positionnés en entrée du Chef-Lieu. Du fait de leur positionnement en périphérie de village, ceux-ci s'avèrent particulièrement visibles et marquent fortement le paysage et la silhouette globale de l'entrée de village.

Les bâtiments collectifs, récents, présentent les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères suivantes :

- le gabarit des constructions se développe sur 30 mètres de longueur environ et 6 mètres de hauteur à l'égoût du toit.
- les implantations bâties sont globalement en retrait de 5 mètres par rapport aux limites séparatives et de l'espace public. Elles s'effectuent

perpendiculairement au sens de la pente avec des faitages perpendiculaires à la route du Chef-Lieu.

- la densité nette moyenne observée s'établit à environ 57 logements par hectare (c'est-à-dire hors parking et voiries publiques).
- les façades sont claires et les toitures présentent une couverture en tuiles mécaniques de couleur orange-rouge claire. La toiture présente une forme que l'on pourrait qualifier de haut-savoyarde de par sa présentation en demi-croupe.

1.1.4.L'HABITAT INDIVIDUEL

Cette typologie est prédominante à Savigny. Le développement de l'habitat de type pavillonnaire est pourtant récent sur la commune, il date des années 70. Cet habitat rompt avec les codes architecturaux de l'habitat traditionnel (cf. ci-après). Les maisons les plus contemporaines vont encore plus loin dans la rupture typologique :

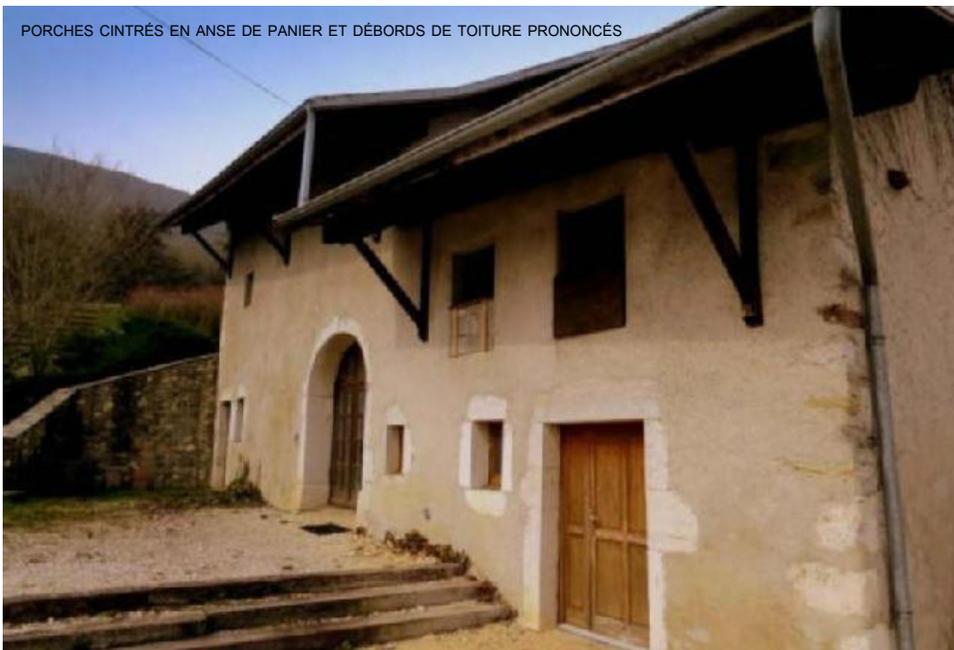
- l'architecture est très diverse avec des toitures à 4 ou 2 pans aux inclinaisons plus ou moins prononcés,
- les matériaux et couleurs de façade employés sont multiples,
- la topographie des terrains est fortement remaniée (terrassements importants voire enrochements),
- l'orientation des bâtiments est libre, elle ne suit pas un sens particulier, notamment par rapport aux voies ou au dénivelé,
- les constructions sont en retrait de toutes limites, d'au moins 5 mètres.

Les densités observées sont de l'ordre de 8 logements par hectare.

L'espace public s'avère être très limité. Les clôtures sont de nature diverses, souvent sous la forme de murets surmontés de haies végétalisées opaques avec des essences exogènes (thuyas...) qui se généralisent, notamment le long des voies à forte circulation.



PORCHES CINTRÉS EN ANSE DE PANIER ET DÉBORDS DE TOITURE PRONONCÉS



ENCADREMENT DE PORTE IDENTIFIABLE ET DISTINCT DU RESTE DE LA FAÇADE ENDUITE
FAÇADE ORDONNANCÉE (ALIGNEMENT DES OUVERTURES)



MAISONS TRADITIONNELLES EN BANDE



HABITAT TRDITIONNEL CHEZ BORGEAT



1.1.5.L'HABITAT ANCIEN TRADITIONNEL

L'architecture traditionnelle savignerande se concentre dans les coeurs des différents hameaux. Cette architecture est faite de fermes et maisons paysannes principalement édifiées lors de la première moitié du XIX^{ème} siècle. Les fermes apparaissent souvent isolées tandis que les maisons de deux niveaux sont regroupées en rangées (série de constructions en mitoyenneté) dans les coeurs des hameaux. Elles s'implantent directement en limite de rue avec l'exemple de Nyoux comme cas emblématique de cette architecture villageoise ancienne.

Dans l'habitat traditionnel, la toiture est une pièce maîtresse, puisque c'est elle qui fait l'interface entre l'habitation et le milieu extérieur (la pluie, la neige, etc.). Elle ne recouvre pas seulement la partie habitée mais aussi l'ensemble des parties utiles (remise de bois...).

Le faîtage est toujours orienté vers la vallée, les pignons sont donc dans le sens de la pente. La majorité des bâtiments anciens ont un faîte de toit orienté d'Est en Ouest, afin de présenter leurs murs-pignons, la façade principale étant sous la gouttière.

Les maisons paysannes savignerandes correspondent, historiquement, à des bâtiments «mixtes» regroupant dans un volume unique les divers locaux nécessaires tant à l'exploitation agricole qu'au logement du paysan. En principe, les travées de l'habitation et des activités agricoles s'établissaient perpendiculairement à la façade principale, avec la grange en position centrale quand le bâtiment présentait une composition de façade symétrique. La construction en contiguïté domine de même que la maçonnerie de moellons crépie ; les murs coupe-vent se rencontrent fréquemment ainsi que les

escaliers extérieurs, en pierre, pour les bâtiments comprenant un logement ou des chambres supplémentaires à l'étage. Les murs pignons, souvent profonds, demeurent pratiquement aveugles. Les toitures, à deux pans, couvertes de tuiles plates (remplacées au fur et à mesure par des tuiles mécaniques), possèdent un avant-toit assez développé (généralement supérieur à 0,80 cm, avec une rupture de pente) créant un espace abrité au-devant de la façade. Le nombre d'ouverture reste limité, ainsi que les éléments décoratifs.

Les constructions édifiées à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle ont subi des influences septentrionales : les toitures ont adopté de plus fortes pentes. Ces toitures se dotent souvent de demi-croupes. L'épaisseur des murs se réduit et atteint 50-60 centimètres, conséquence de la qualité supérieure des mortiers, avec l'usage quasi-systématique de la pierre de taille pour les chaînes d'angle et les encadrements. En outre, le calcaire, plus résistant, tend à se substituer à la molasse. Les façades se composent avec davantage de régularité (style «à la française») et certaines maisons se distinguent par un ordonnancement symétrique de la partie d'habitation avec la porte d'entrée placée dans l'axe. La dimension des fenêtres augmente, les menuiseries à à deux battants deviennent prépondérantes. Toutes les portes de grange possèdent un encadrement cintré en anse de panier.

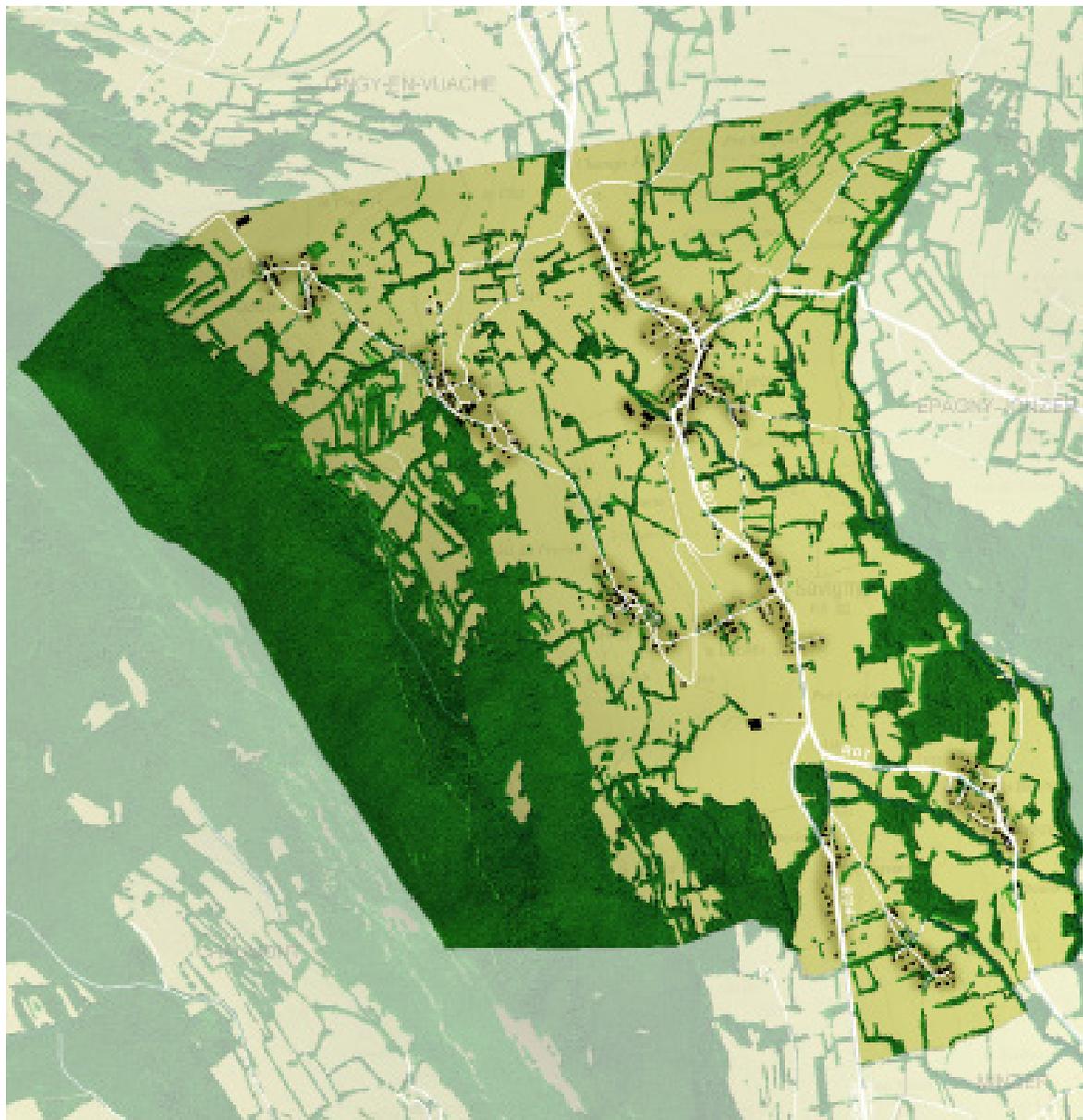
Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, les murs-pignons qui étaient pratiquement aveugles précédemment, s'ouvrent plus généreusement, du moins du côté de l'habitation ; les escaliers extérieurs se raréfient et tendent à disparaître.



CHAPELLE ABANDONNÉE
DE CHEZ BORGEAT

1.1.6.LES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Historiquement, Savigny accueillait en son Chef-Lieu un château qui a disparu. Aujourd'hui plusieurs bâtiments patrimoniaux d'origine culturels subsistent : l'église et le cimetière localisés au Chef-Lieu, l'ancienne chapelle de Chez Borgeat et tout un ensemble de croix de mission et oratoires.



1.2.LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

1.2.1.LES STRUCTURES PAYSAGÈRES

Le territoire de Savigny repose sur plusieurs entités naturelles et «urbaines» forgeant la structure paysagère de la commune. Celle-ci est composée de différents éléments forgeant une véritable charpente au territoire :

- les ensembles boisés de la montagne du Vuache,
- les haies et arbres isolés,
- les vergers entourant les hameaux,
- les prairies naturelles et pâturées,
- les ruisseaux avec leur ripisylve,
- les zones humides,
- les secteurs urbanisés agglomérant noyaux anciens et urbanisation récente.

Ils définissent avec la géomorphologie du terrain (relief) des unités homogènes de lecture du paysage ayant leurs propres dynamiques et problématiques.

1.2.2. LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Suivant les paliers topographiques décrits dans l'état initial de l'environnement, les contours de trois unités paysagères peuvent être dessinés. Elles correspondent :

- au paysage forestier du Vuache,
- à paysage de pentes bocagères ponctuées d'hameaux en piémont du Vuache,
- au fond de vallée du Fornant avec sa forêt et sa ripisylve.

LE PAYSAGE FORESTIER DU VUACHE

Les hauteurs de la commune, entre 700 mètres et 1100 mètres NGF, avec leur sommet, sont dominés par un ensemble forestier majeur composé d'hêtraies-chênaies. Il constitue un poumon vert pour l'agglomération genevoise et un élément majeur de l'armature paysagère métropolitaine. Tout le bassin lémanique est perceptible depuis le mont Vuache, et réciproquement tout le massif forestier est visible depuis la vallée. Sur l'ensemble des coteaux du Vuache, c'est la forêt qui domine. On trouve une végétation de taillis sous futaies,

et des taillis simples au sommet de la montagne et sur son versant Sud-Ouest. On remarque donc une forte dominance des milieux forestiers comme les hêtraies et les forêts de pente (ces forêts se constituent souvent sur les versants Nord/Nord-Est des montagnes sur une couche de sol fin et friable comme des éboulis par exemple).

Toute intervention sur la forêt y compris locale peut dès lors avoir de fortes conséquences sur la vision globale paysagère de l'agglomération. Cette unité paysagère est importante au-delà des limites de la commune. Le Vuache emporte également avec lui toute une dimension culturelle (pratique de la chasse, imaginaire lié au loup et aux ours...). Toutes ces caractéristiques (paysagères, botaniques, historiques...) en font un lieu prisé par les randonneurs.

En termes de dynamiques, la forêt tend à « descendre » et à coloniser les prairies abandonnées par l'élevage.

UNE PRÉGNANCE DE VERSANTS BOISÉS, UNE SUCCESSION DE PLANS ARBORÉS



DE TRÈS FORTES COVISIBILITÉS (DEPUIS JONZIER-EPAGNY) - LE PIÉMONT BAS, DES PENTES DÉGAGÉES PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES AUX REGARDS



LE BOCAGE RAMIFIÉ ET LE PIÉMONT URBANISÉ DES HAMEAUX

Au sortir de la forêt, au pied du Vuache (entre 550m et 770 m NGF), deux ensembles peuvent se dessiner :

- le piémont haut où les pentes présentent une trame bocagère constituée de haies et arbres d'alignement. Cet espace est particulièrement visible. Cortagy, Olliet et Cessens forment une première ligne de hameaux installés sur de fortes pentes.
- le piémont bas où le bocage est davantage ouvert avec moins de ponctuations végétales. La RD7 constitue une ligne structurante sur laquelle se greffent tous les autres hameaux dont le Chef-Lieu.

Chaque village présente des éléments résiduels de vergers. Ceux-ci ayant tendance à disparaître en raison de leur senescence. Le réseau de haies quant à lui tend à résister au temps. Le «piémont bas» avec ses terres agricoles dégagées, notamment autour du Chef-Lieu s'avère particulièrement visible et exposé à tous les regards, en particulier depuis le coteau de Jonzier-Epagny.

Quelques continuums de haies organisent l'alternance des champs cultivés, des prairies naturelles et pâturées. Les haies suivent les pentes du terrain soit perpendiculairement, soit parallèlement. Ce paysage s'est mis en place au XIX^{ème} siècle avec le développement de la production laitière (élevage bovin...). Pour ce territoire essentiellement agricole, les haies offrent une alternative visuelle entre prés et terres labourées. On y trouve des prairies permanentes, des prairies temporaires, et quelques champs céréaliers dans la partie Nord-Est de la commune notamment et également de rares champs d'oléagineux.

Cette unité paysagère subit des transformations liées à une urbanisation périphérique qui marque principalement les entrées de village. Plusieurs extensions urbaines pavillonnaires conduisent à une forme de banalisation et standardisation architecturale et paysagère. La massification de certaines opérations de logements individuels rajoute à la rupture des formes bâties constatée sur ce secteur. Les derniers pavillons ont eu tendance à refermer le paysage (végétation et haies de clôture opaques) créant des «espaces publics» aseptisés et annihilant toute identité savignierande.

Les extensions urbaines gagnent les entrées de village. Ces secteurs sont particulièrement visibles. Enfin d'autres aménagements tendent à durcir la qualité des espaces extérieurs, il

s'agit :

- des enrochements et des terrassements, faisant fi de l'insertion dans la topographie locale,
- de la standardisation végétale de plantations exogènes et invasives (thuyas, magnolias...) au dépens des essences locales,

L'orientation majoritaire de la pente de Nord-Ouest vers Sud-Est organise et oriente naturellement les vues et perceptions du territoire vers les Alpes (Mont-Blanc, Parmelan). Ces vues sont remarquables. Les RD7 et RD47, en piémont, s'imposent aussi comme des belvédères ou des axes de découverte du grand paysage savignierand et globalement de la Haute-Savoie en direction d'Annecy.

Plusieurs sous entités paysagères peuvent être identifiées :

- L'ensemble formé par le « Bois brûlé – Pré Colombier – Les Chavannes » qui est une véritable mosaïque d'espaces boisés et cultivés. Les haies forment une trame bocagère résiduelle.
- L'ensemble formé par le Bouchet, les Boulottes et Pré-Magnin qui se développe sur un terrain accidenté et montueux, regroupant des terres cultivées où coexiste un maillage de haies et de bosquets robustes.
- Le secteur entre Champs Fans et Olliet qui est riche en haies, vergers et pâtures.

Depuis les flancs du Vuache, le territoire offre une vision lointaine à 180° depuis le défilé de l'Écluse et les Monts du Jura au Nord jusqu'aux montagnes d'Annecy au Sud (en balayant la Plaine Genevoise, le Massif du Salève, le Massif du Mont Blanc et le Massif des Bornes). De remarquables vues sur les massifs environnants sont offertes à partir des axes routiers du coteau et depuis les hameaux (Cessens, Olliet, Cortagy).

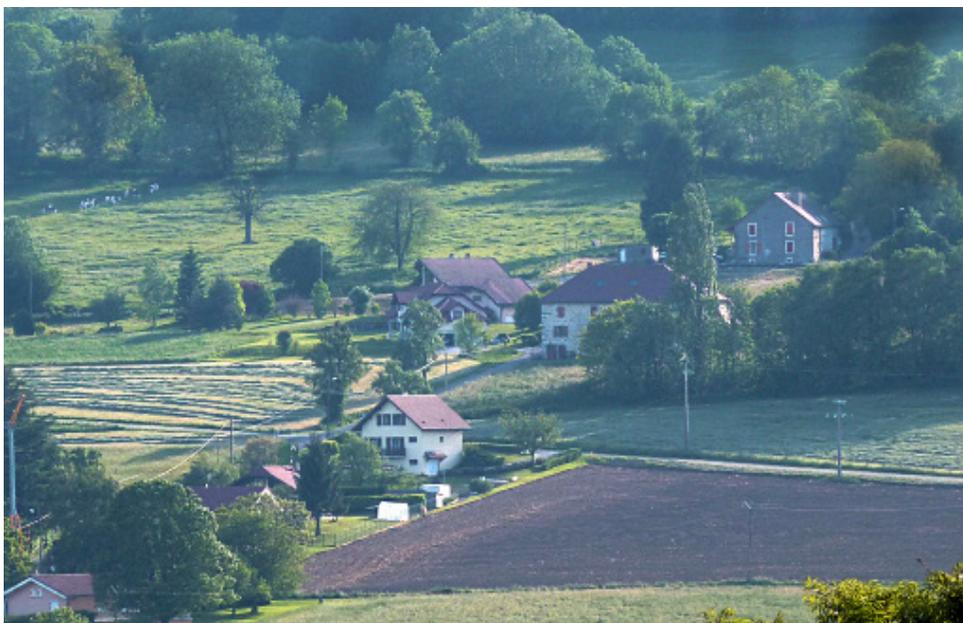
LE FOND DE VALLON DU FORNANT

Le fond de vallon du Fornant se caractérise par sa forêt épaisse de chênes et sa ripisylve. Une légère rupture topographique marie la distinction de cet espace fermé avec les espaces semi-ouverts de pente.

PERCEPTION DE CORTAGY DEPUIS LE COTEAU DE JONZIER-EPAGNY



PERCEPTION DE MURCIER DEPUIS LE COTEAU DE JONZIER-EPAGNY

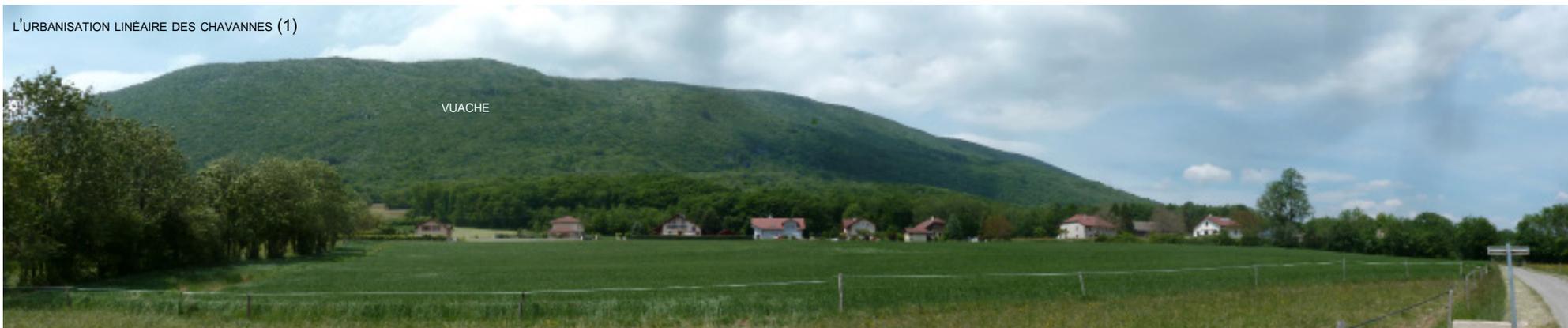


CESSENS ET DES VUES ÉLOIGNÉES VERS LA VALLÉE DES USSES

ENTRÉE NORD DE NYOUX



L'URBANISATION LINÉAIRE DES CHAVANNES (1)



L'URBANISATION LINÉAIRE DES CHAVANNES (2)



Le territoire présente une dizaine de vergers de haute-tige (arbres fruitiers associés à une prairie). Ils constituent un élément paysager patrimonial fort dans le pays du Vuache. Ils sont l'un des points d'identité du paysage. Au printemps, la floraison de ces fruitiers les rends encore plus remarquables (cerisiers, pruniers,...).



1.2.3. QUALITÉS, POINTS NOIRS, SENSIBILITÉS ET DYNAMIQUES PAYSAGÈRES

Savigny présente plusieurs attraits paysagers. Outre le massif du Vuache, plusieurs entités sont identifiables :

- les coeurs de village anciens forment des ensembles urbano-architecturaux cohérents, révélateurs d'une période constructive particulière pour la commune et globalement pour tout le genevois (première moitié du XIX^{ème} siècle). Il met en avant un patrimoine vernaculaire. Les toitures sont des éléments prégnants de l'architecture.
- les vergers de haute-tige forment un patrimoine paysager et écologique identitaire et de proximité pour la commune en voie de déclin prononcé,
- les routes départementales (RD7, RD47) et les grands itinéraires de randonnées positionnés en belvédère sont des axes majeurs de découverte de la commune et des grands paysages haut savoyard. Ils constituent de véritables itinéraires de perception du paysage. Plusieurs cônes de vue dégagés permettent de saisir la patrimonialité du grand paysage. Globalement l'exposition Sud-Est de la commune permet les vues lointaines vers le Mont Blanc et le Parmelan.
- les arêtes somitales au Nord de la commune, en limite de Dingy, offrent des vues panoramiques.

Des ensembles paysagers présentent de fortes sensibilités paysagères. Autrement dit, l'ajout ou la perte d'un élément serait de nature à altérer l'harmonie générale ou la qualité de ce qui fait l'intérêt paysager de certains secteurs de la commune. Les milieux particulièrement sensibles sont :

- la forêt du Vuache et les boisements de côteaux, particulièrement structurants pour le paysage du bassin genevois,
- le bocage de piémont : cela concerne notamment les pentes exposées au Nord-Ouest de Savigny,
- toutes les entrées du village,
- le coeur de village dont l'architecture ou la cohérence d'ensemble peut être rapidement altérée. Des travaux de réhabilitation peu heureux ont impacté certaines constructions.

Plusieurs points noirs paysagers de proximité sont également relevés :

- l'absence généralisée d'espaces publics, et un traitement exclusivement routier des espaces extérieurs,

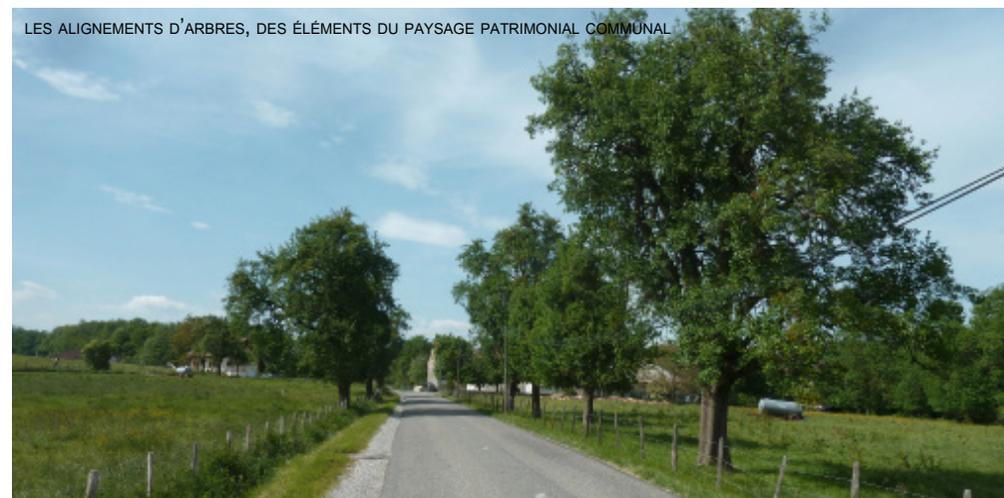
- une fermeture et un appauvrissement végétal des espaces extérieurs avec un fort développement de la clôture, en rupture avec le paysage ouvert historique de proximité.

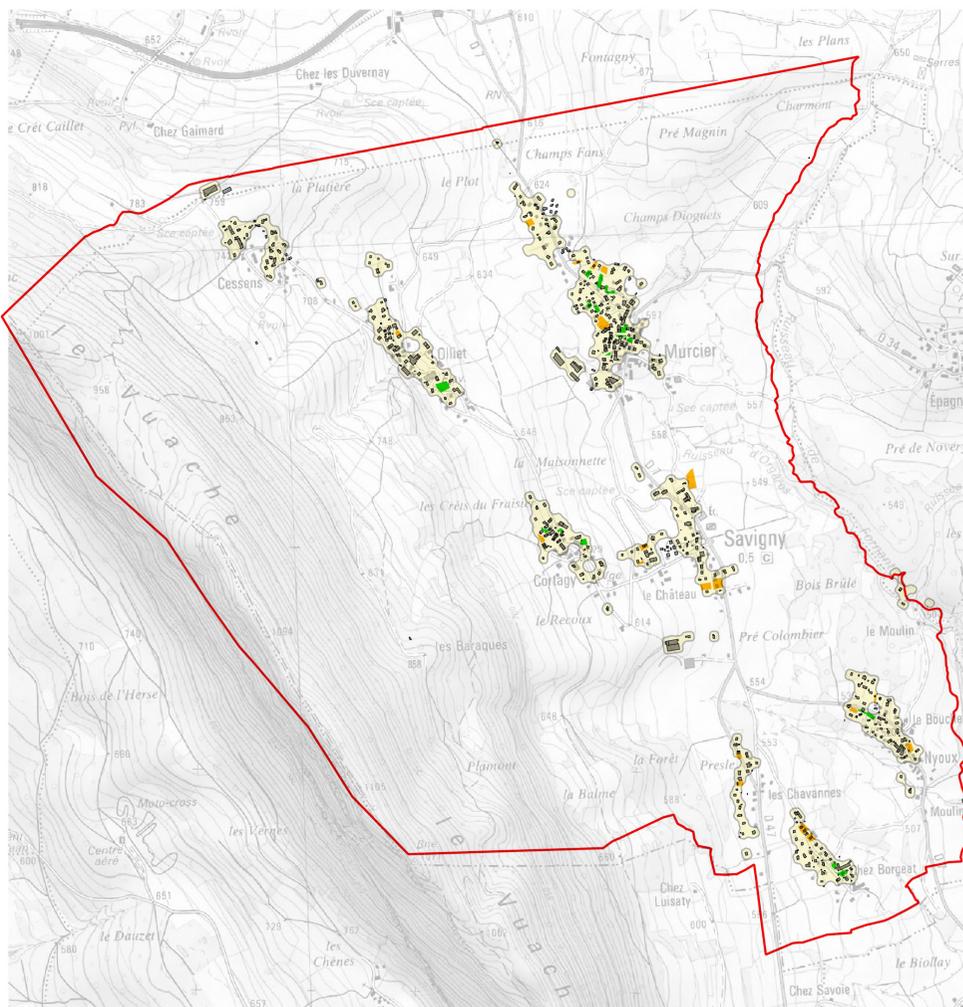
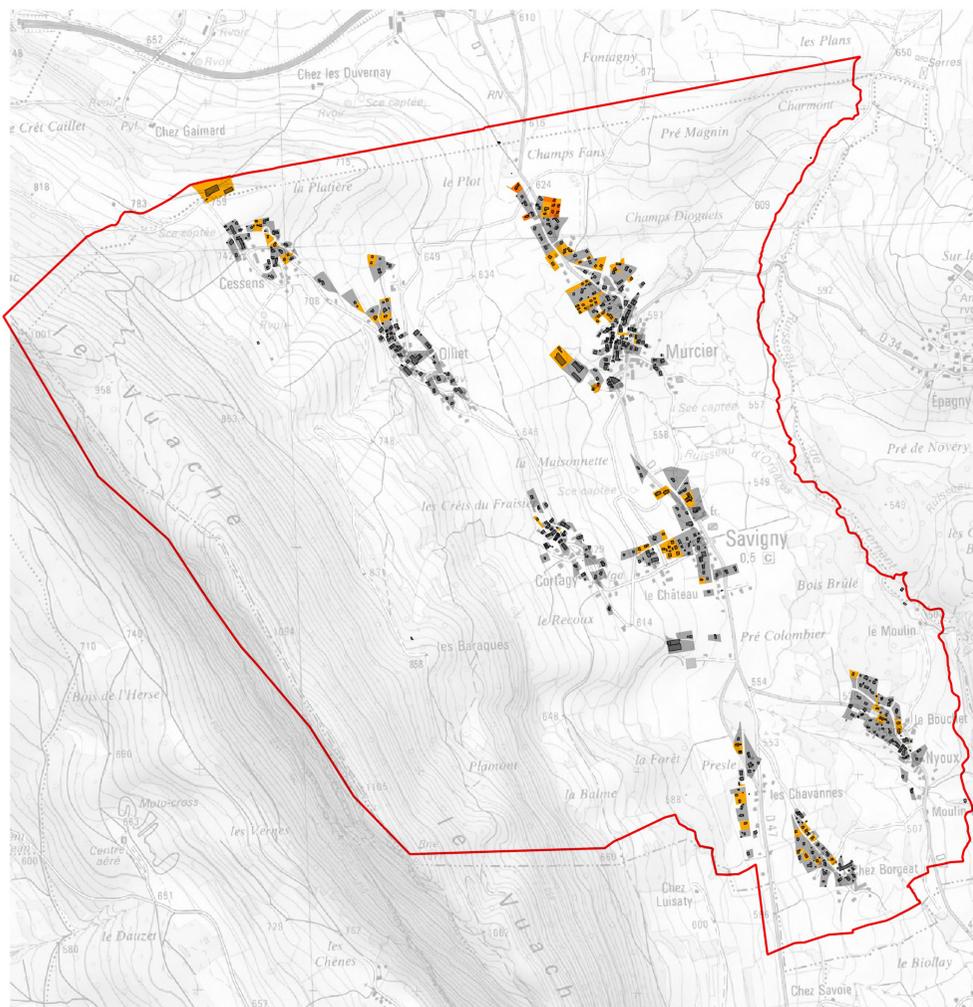
- une ancienne carrière utilisée comme dépôt de matériaux dont la renaturation est en cours.

Le territoire savignier connaît des évolutions affectant les composantes paysagères. En premier, il est constaté un avancement, même mesuré de la forêt. Cela touche en premier lieu les prairies entre le Vuache et les premiers hameaux. La diminution des pratiques pastorales au pied du Vuache et le morcellement foncier important, sont les principaux facteurs explicatifs.

Les vergers entourant les hameaux dépérissent pour nombre d'entre eux. Ceux-ci vieillissent, deviennent secs et meurent. La plupart des vergers savigniers ont un siècle. Ils correspondent à un cycle. Savigny est entré dans une période de déclin de ses vergers s'il n'est pas envisagé un renouveau.

L'urbanisation pavillonnaire s'accompagne d'un ensemble de traitements qui peuvent être qualifiés de « périurbains » : les végétaux utilisés empruntent au vocabulaire des plantes décoratives. Celles-ci, invasives, se répandent hors des lotissements et commencent à gagner les paysages de pente. Enfin, les aménagements et nivellements de parcelle participent à la définition de rapports « étanches » avec l'espace public. Les enrochements, les grilles sur muret en béton ferment le paysage de proximité au sein des hameaux.





- Espaces urbanisés en 2007 (40,2 ha)
- Urbanisation depuis 2007 (11,0 ha)

- Tache urbaine 2014
- Dents creuses (1,94 ha)
- Dents creuses périphériques (1,17 ha)

CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
SOURCE : IGN, BD TOPO, scan 25

URBEO

1.3. MODES D'OCCUPATION DES SOLS - ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS FONCIÈRES ET DENSITÉS

Savigny a connu des transformations urbaines et paysagères sous l'effet des dynamiques métropolitaines genevoises. Si la commune reste avant tout agricole et forestière, les évolutions de ses modes d'occupation des sols n'ont pas été neutres durant la dernière décennie, en particulier l'urbanisation a été moteur dans la consommation des terres agricoles.

Les espaces agricoles représentent aujourd'hui près de 518,5 hectares soit 49,3% de la superficie communale. Les forêts et autres boisements (bois, haies, ripisylves, vergers...) couvrent 467,2 ha (44,4% du territoire). La trame hydraulique (rivière, étang...) occupe un peu plus de 0,8 ha. Les espaces urbanisés représentent 44 hectares (parcelles construites, voiries et dents creuses comprises) auxquels se rajoutent 22,0 ha d'espaces artificialisés (routes principales...), soit en tout 66 ha.

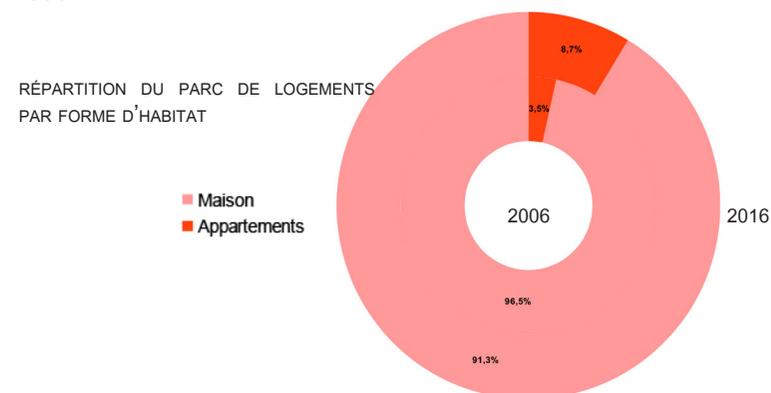
Entre 2007 (date d'approbation du précédent PLU) et aujourd'hui (2019), l'urbanisation du territoire a été assez forte. En 2007, les espaces urbanisés représentaient 40,2 hectares dont 36,2 ha correspondant aux espaces à vocation d'habitat ou mixte. 2,9 ha étaient occupés, en terme d'urbanisation ou d'artificialisation par les activités agricoles et 1,1 ha étaient consacrés aux équipements publics.

Aujourd'hui, 51,2 ha sont urbanisés en prenant en compte les constructions récentes et les «coups partis» dont 44,75 ha pour les secteurs à vocation mixte ou d'habitat, 5,0 ha pour les bâtiments agricoles et 1,4 ha d'équipements publics.

Ainsi, en l'espace de 12 ans, 11 ha ont été consommés (soit 0,95 hectare par an). L'enveloppe urbanisée de la commune s'est accrue de 27,3%. Les espaces agricoles artificialisés ont augmenté de 71,3%, ceux pour les équipements de 26,4% (correspondant en fait à la réalisation des grands équipements structurant dans le Chef-Lieu) et les espaces mixtes ou à vocation d'habitat ont vu leur surface progresser de 23,8%.

En 2007, la commune comptait 296 logements. Aujourd'hui, la commune comporte 380 logements (+84 logements en 12 ans, +28% du parc de logements). La dernière décennie a vu s'opérer une légère densification du territoire puisqu'en 2007, la densité moyenne communale s'établissait à 8,2 logements / hectare. En 2019, la densité est passée à 8,5 lgt/ha. Entre 2007 et 2019, les ratios d'évaluation de la densité ont été optimisés. En termes d'indicateurs, la taille moyenne des terrains est passée de 1222m² en 2007 à 1178m²

aujourd'hui. Pour les nouvelles opérations réalisées depuis 2007, la taille des terrains urbanisés (voiries comprises) étaient de 1022m². Cette densification du territoire se traduit notamment par un changement de formes d'habitat où les logements collectifs apparaissent plus nombreux que par le passé. Les collectifs représentent désormais 8,7% du parc de logements contre 3,5% en 2006.



Les urbanisations nouvelles ont gagné tous les hameaux de la commune, notamment les entrées de village mais en particulier :

- Murcier avec un accroissement des surfaces urbanisées de +44,6%
- Les Chavannes : +33,7%,
- Chez Borgeat : +22,2%.
- Le Chef-Lieu : +19,9%/

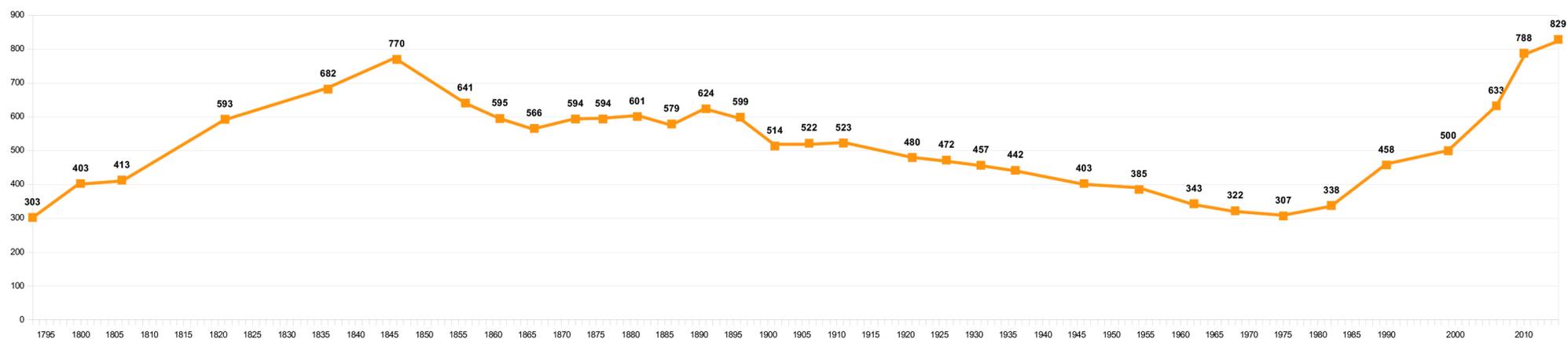
Sur les 11 hectares urbanisés depuis 2007, 2,16 hectares (quasiment tous à Murcier) l'ont été depuis 2014, date d'approbation du SCOT.

Au regard de leurs caractéristiques, les espaces urbanisés de la commune actuels peuvent encore accueillir de nouvelles constructions. Le gisement foncier réellement exploitable, correspondant aux dents creuses insérées dans le tissu urbain existant est évalué à 1,9 hectares auxquels pourraient s'ajouter 1,2 ha de dents creuses périphériques selon les définitions du Schéma de Cohérence Territoriale du genevois. Le détail des gisements fonciers mobilisés dans le cadre du PLU (extensions de l'urbanisation envisagées...) figure dans le rapport 1.3. du PLU expliquant les choix d'urbanisation.

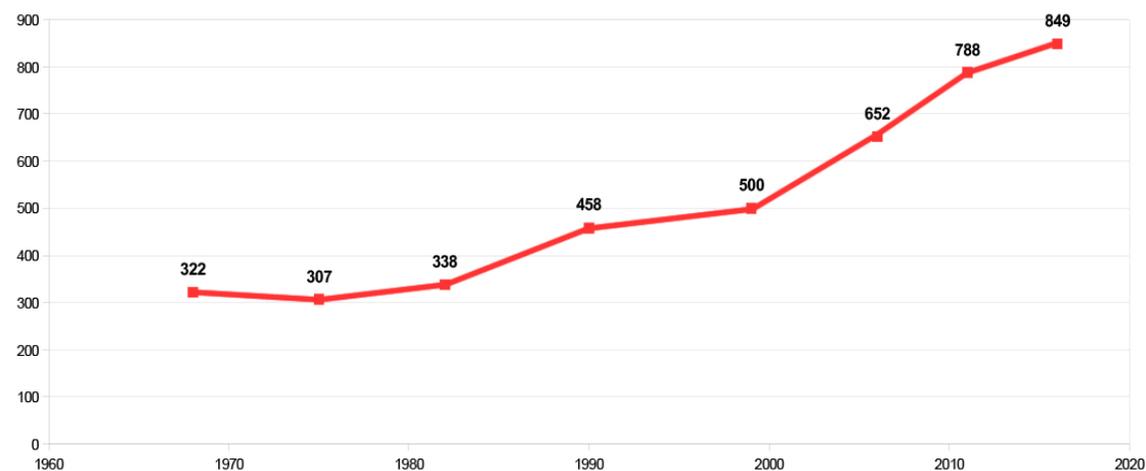
CHAPITRE 2

Fonctionnement du territoire

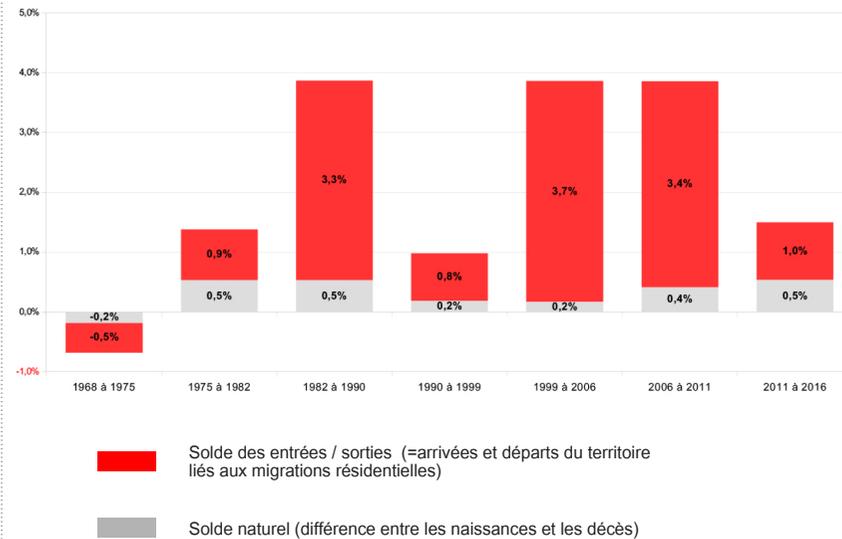
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS 1793



ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 1968 ET 2016



COMPOSANTES DU TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION



CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBE0
 SOURCE : INSEE, Recensement Général de la Population 2019, EHESS Cassini

URBE0

2.1. POPULATION

Source : INSEE, Recensement Général de la Population 2019

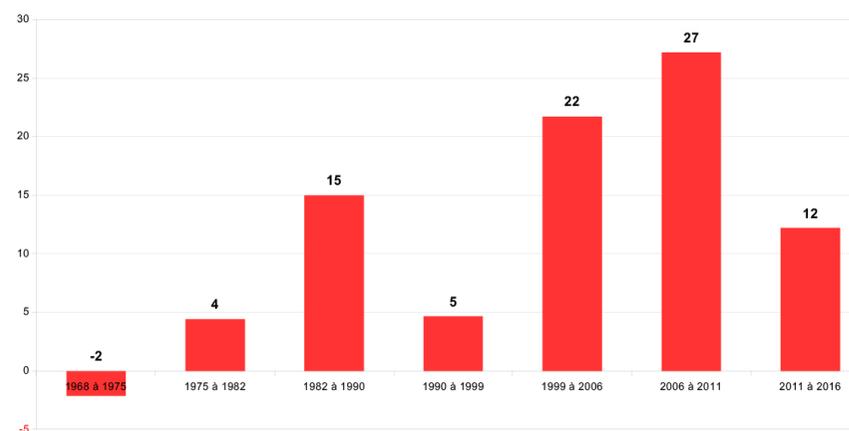
2.1.1. SAVIGNY CONNAÎT UN RALENTISSEMENT DE SON EMBALLEMENT DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS 5 ANS

Après plus d'un siècle de décroissance démographique (770 habitants en 1816, 307 habitants en 1975), Savigny a retrouvé une dynamique positive d'accueil de population à partir de la fin des années 70 sous l'effet de la périurbanisation du territoire genevois. Les années 2000 ont vu s'accroître la croissance du nombre d'habitants. Entre 1990 et 2011, Savigny a gagné plus de 72% d'habitants supplémentaires. Les accords bilatéraux franco-suisses du début des années 2000 auront ouvert les portes aux échanges entre les deux pays, non seulement économiques mais aussi en terme de circulation des personnes. L'attractivité économique genevoise a emmené dans son sillon toute sa périphérie française, apparaissant plus attractive du point de vue résidentiel (existence de disponibilités foncières, faiblesse des prix immobiliers par rapport au territoire helvète...). L'agglomération franco-genevoise connaît une expansion démographique. Savigny n'est pas en reste. Les années 2000-2010 correspondent à un véritable emballement démographique. Le taux de croissance annuel moyen s'est établi durant cette période à 3,9% ce qui est sept fois plus élevé que le rythme national et que la croissance départementale (sachant que le Haute-Savoie est l'un des départements les plus dynamiques en France). Entre 2007 et 2012, le taux de croissance moyen était de +3,3%. Si l'on regarde sur le temps long, depuis 1968, la croissance moyenne s'est établie à +2,0%. Depuis 5 ans, cette croissance démographique tend à décélérer avec un taux de croissance annuel redescendu à +1,5%. Depuis 2011, Savigny a gagné 61 habitants (+7,7% d'habitants supplémentaires). Aujourd'hui, la commune a atteint un niveau démographique jamais égalé dans son histoire avec 849 habitants.

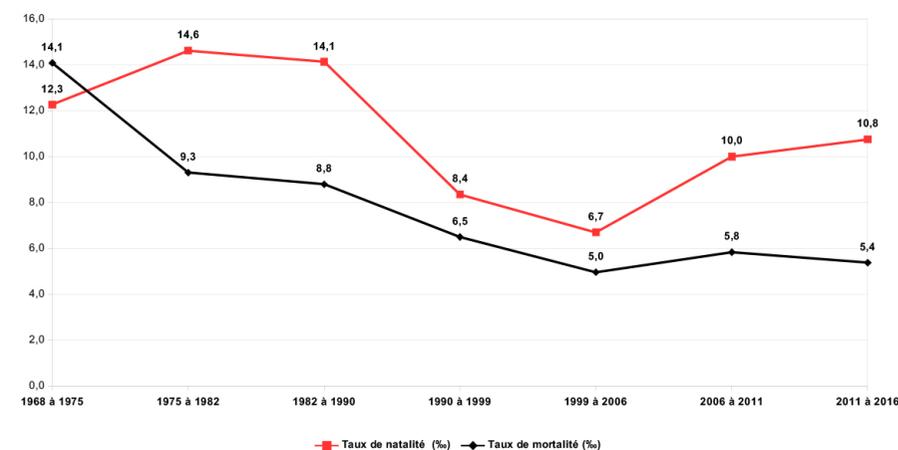
2.1.2. UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE PORTÉE PAR L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX HABITANTS EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE

La dynamique démographique est portée non seulement par un solde naturel positif (+0,5% annuel correspondant à la différence entre le nombre de naissances et de décès) mais surtout par l'arrivée en masse d'une population extérieure au territoire contribuant à hauteur de +1,0% au taux de croissance annuelle.

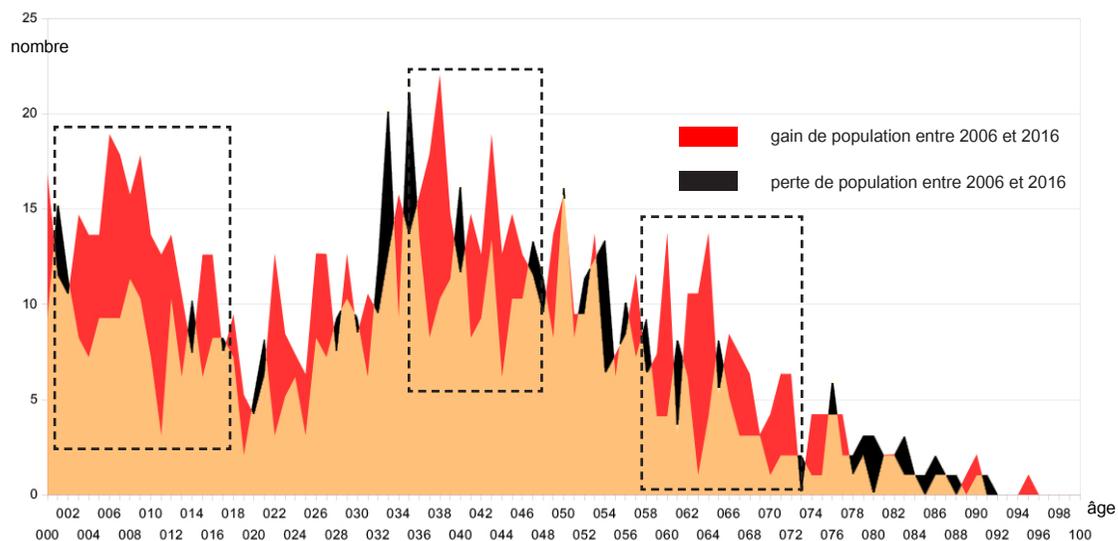
Evolution du nombre annuel d'habitants par période intercensitaire entre 1968 et 2016



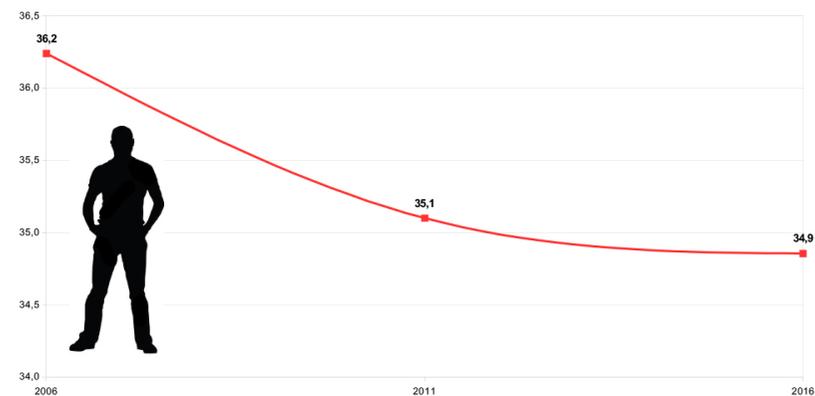
Evolution des taux de natalité et de mortalité entre 1968 et 2016



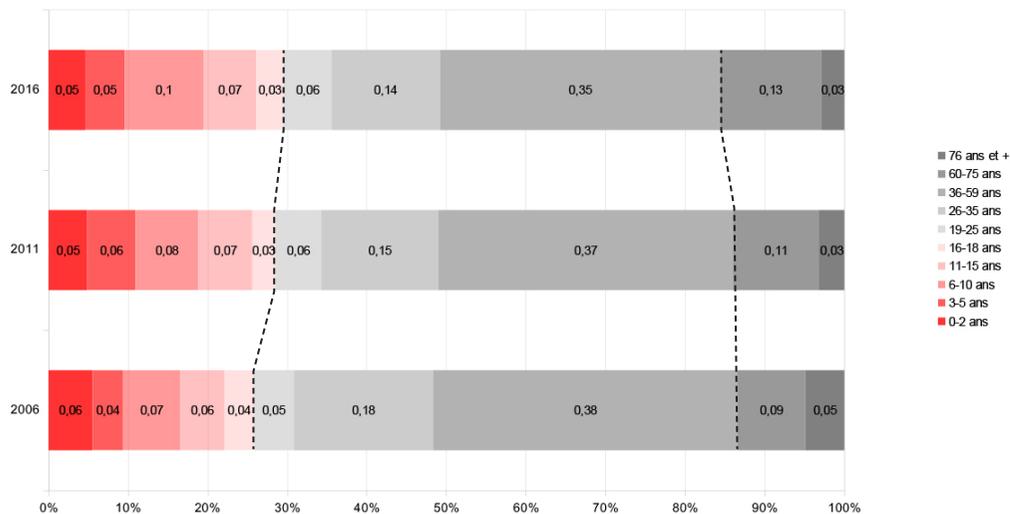
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE (GAIN ET PERTE D'HABITANTS) PAR CLASSE D'ÂGE ENTRE 2006 ET 2016



ÉVOLUTION DE L'ÂGE MÉDIAN DE LA POPULATION SAVIGNERANDE ENTRE 2006 ET 2016



RÉPARTITION DE LA POPULATION EN CLASSES D'ÂGE EN 2006 ET 2016



	EVOLUTION %
Classes d'âge	2006-2016
0-2 ans	7,8%
3-5 ans	69,9%
6-10 ans	77,3%
11-15 ans	57,3%
16-18 ans	24,2%
19-25 ans	53,4%
26-35 ans	1,4%
36-59 ans	19,9%
60-75 ans	93,9%
76 ans et +	-23,8%
Total	30,2%

CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBE0
SOURCE : INSEE, Recensement Général de la Population 2019

URBE0

2.1.3. UN TRÈS FORT RAJEUNISSEMENT DE LA POPULATION

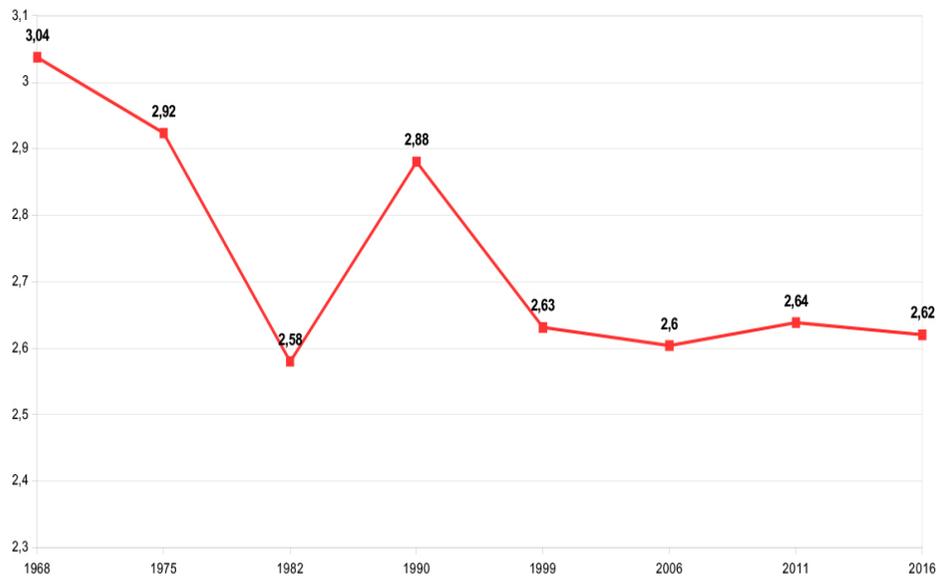
Depuis une décennie, Savigny attire en masse des ménages âgés entre 35-45 ans. Cette évolution s'est accompagnée d'une forte croissance du nombre d'enfants sur le territoire (+70% de 3-5 ans depuis 2006, +77% de 6-10 ans, +57% de 11-15 ans). Savigny apparaît être une cible de choix pour les ménages cherchant à emménager avec leurs enfants déjà nés.

Dans le même temps, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a très fortement augmenté (+94%). Tant et si bien que la pyramide des âges communale connaît des évolutions à ses deux extrémités (jeunes et séniors). Alors que les personnes âgées représentaient 8,5% de la population en 2006, elles représentent désormais 12,7%. Les moins de 18 ans sont quant à eux passés d'une proportion de 25,8% de la population savigneraude à 29,6%.

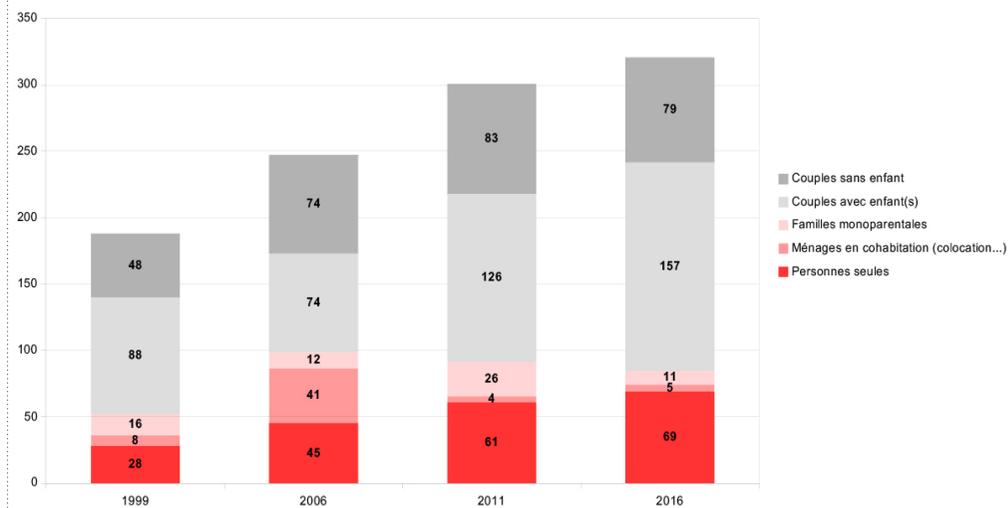
Ces évolutions sociodémographiques se traduisent par un rajeunissement généralisé de la population. En 2006, l'habitant de Savigny avait un âge moyen de 36,2 ans. En 2016, la moyenne d'âge de la population a fortement diminué pour atteindre 34,9 ans, ce qui est, de plus, bien en deçà de la moyenne nationale (à plus de 41 ans).

Au sein du territoire, on peut observer que les secteurs les plus «jeunes» correspondent aux opérations récentes de logements.

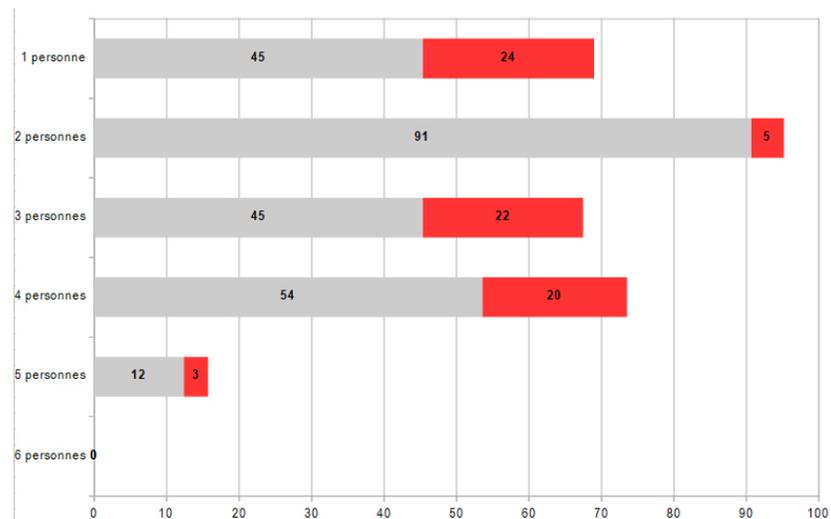
ÉVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES



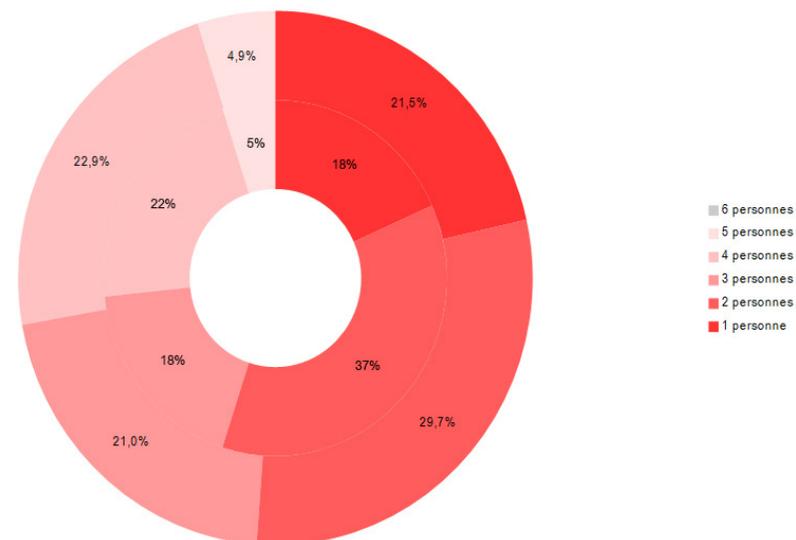
ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES ENTRE 2006 ET 2016



ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES PAR TAILLE ENTRE 2006 ET 2016



COMPOSITION DES MÉNAGES PAR TAILLE EN 2006 ET 2016



CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
SOURCE : INSEE, Recensement Général de la Population 2017, Comeetie



2.1.4. UNE DIMINUTION TENDANCIELLE DE LA TAILLE DES MÉNAGES

Depuis la fin des années 60, on observe une diminution structurelle du nombre d'occupants par résidence principale. En 1968, 3,04 personnes occupaient un logement ; aujourd'hui, elles sont 2,62 personnes / lgt. Cette évolution suit les tendances observées au niveau national. Cependant, la taille moyenne des ménages se stabilise depuis 10 ans. Avec 2,62 p. / lgt, Savigny apparaît comme un territoire au profil «familial» tandis que la moyenne nationale approche les 2,2 p/lgt.

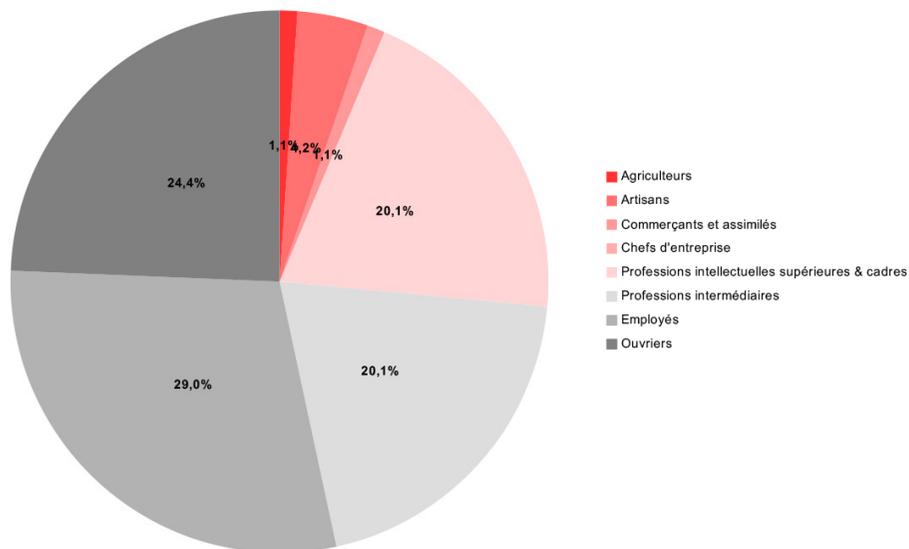
2.1.5. UNE DIVERSIFICATION DES MODES DE VIE ET DES MODES DE COHABITATION DES MÉNAGES

Entre 2006 et 2016, Savigny a connu des évolutions sociodémographiques notables :

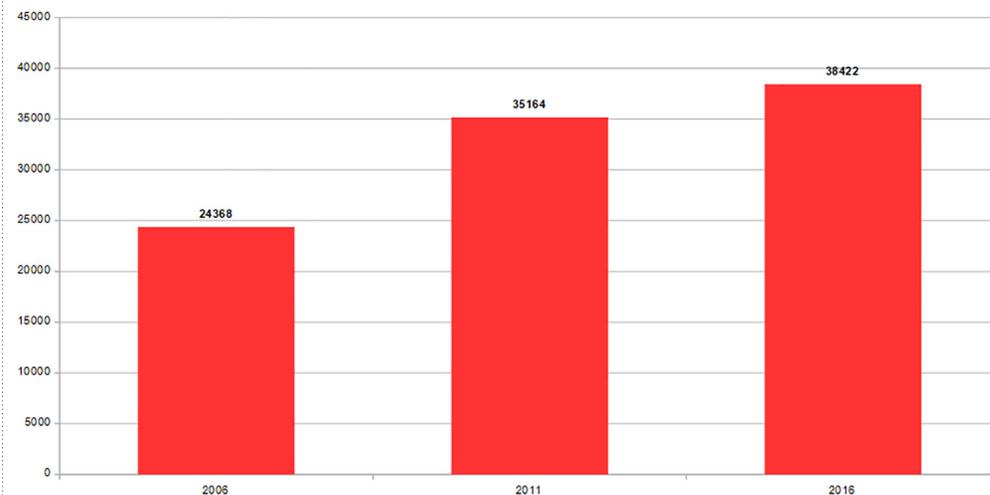
- le nombre de petits ménages constitués d'une seule personne a fortement augmenté (+52%).
- les couples avec enfants sont arrivés en nombre en l'espace de 5 ans (+24%)
- le nombre de familles monoparentales a très fortement chuté (-15 familles).

Ces évolutions sont notables pour les besoins en logements notamment dans leurs caractéristiques d'occupation (superficie, flexibilité, prix).

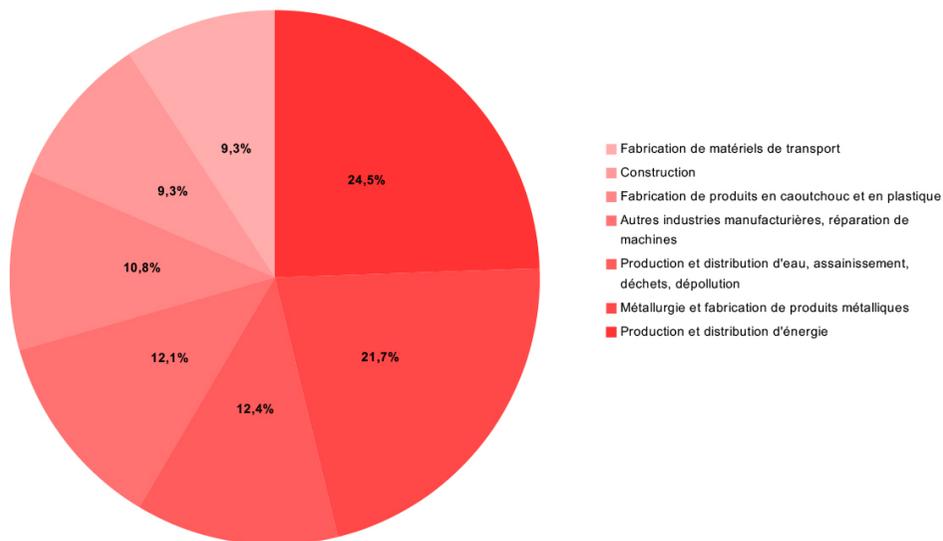
CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES ACTIFS OCCUPÉS



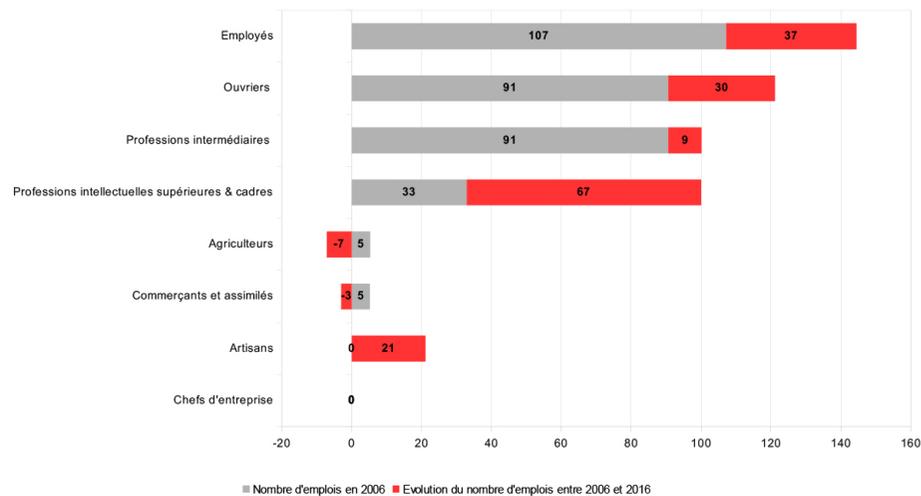
ÉVOLUTION DU REVENU MÉDIAN DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION (EN €)



SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES DES ACTIFS



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS PAR CSP ENTRE 2006 ET 2016



CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
 SOURCE : INSEE, Recensement Général de la Population 2019



2.1.6. UNE POPULATION ACTIVE AVEC EMPLOI, DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE MAIS DANS UN CONTEXTE DE LÉGER RESSERREMENT DE LA MAIN D'OEUVRE DISPONIBLE

Sur une population totale de 849 habitants, 560 habitants soit les deux tiers (66%) sont en âge de travailler (15-64 ans). 448 habitants sont réellement actifs c'est-à-dire disponibles sur le marché du travail ce qui exclut les personnes poursuivant leurs études ou les retraités. Ainsi, 80,0% des personnes en âge de travailler sont des actifs (avec ou sans emploi). 419 habitants ont un emploi et 28 habitants sont au chômage (6,4% de la population active, ce qui est bien

inférieur à la moyenne nationale).

Tandis que la population savignérande s'est accrue de 7,7% entre 2011 et 2016 (+61 habitants), les actifs ont quant à eux connu une progression plus mesurée de leurs effectifs (+6,5%). Avec une augmentation des populations jeunes et âgées (cf. ci-avant), le taux d'activité des habitants diminue légèrement.

2.1.7. UNE POPULATION PRINCIPALEMENT CONSTITUÉE D'OUVRIERS ET D'EMPLOYÉS QUI TRAVAILLENT DE FAÇON PRIVILÉGIÉE EN SUISSE.

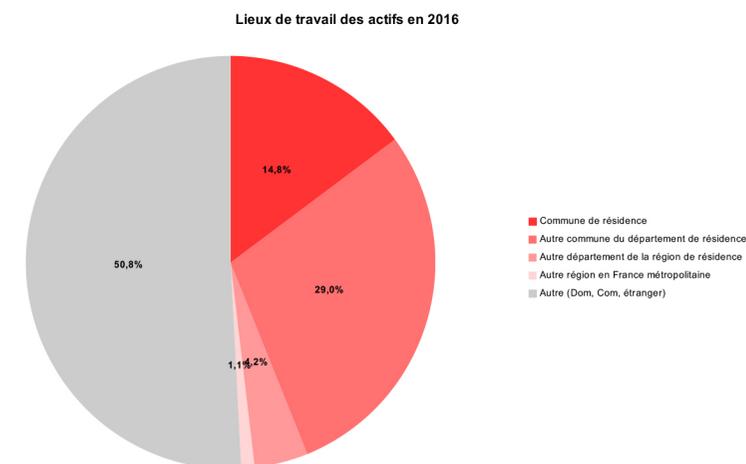
Les ouvriers (24,4%) et les employés (29%) sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées du territoire parmi les actifs. Leur proportion est par ailleurs en continuelle augmentation. Il est également à relever la très forte augmentation du nombre, en 5 ans, des professions intellectuelles supérieures et de cadres. A l'inverse, les agriculteurs et commerçants sont les

catégories que l'on rencontre moins sur le territoire depuis 2011.

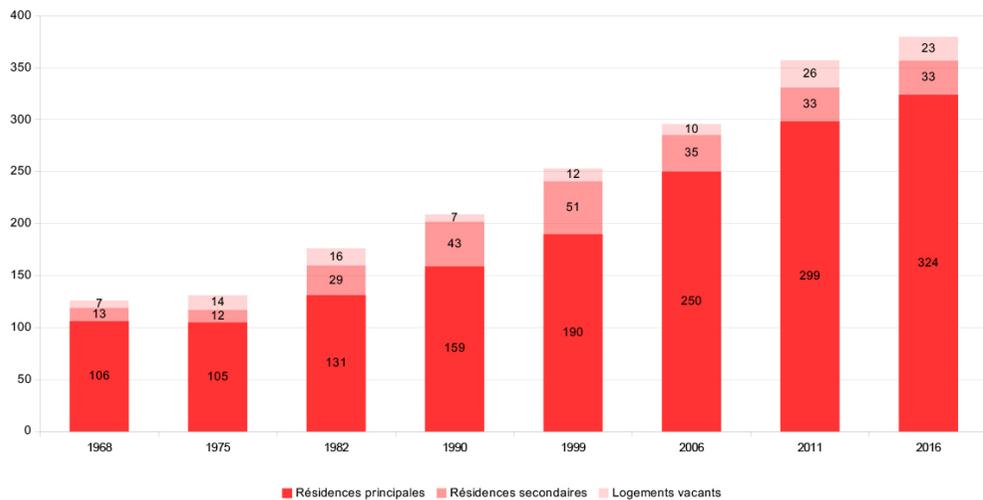
Plus de la moitié des actifs travaillent en Suisse et 15% sur la commune.

2.1.8. UNE POPULATION AUX REVENUS MOYENS ÉLEVÉS MAIS DES DISPARITÉS ENTRE NOUVEAUX ET ANCIENS HABITANTS

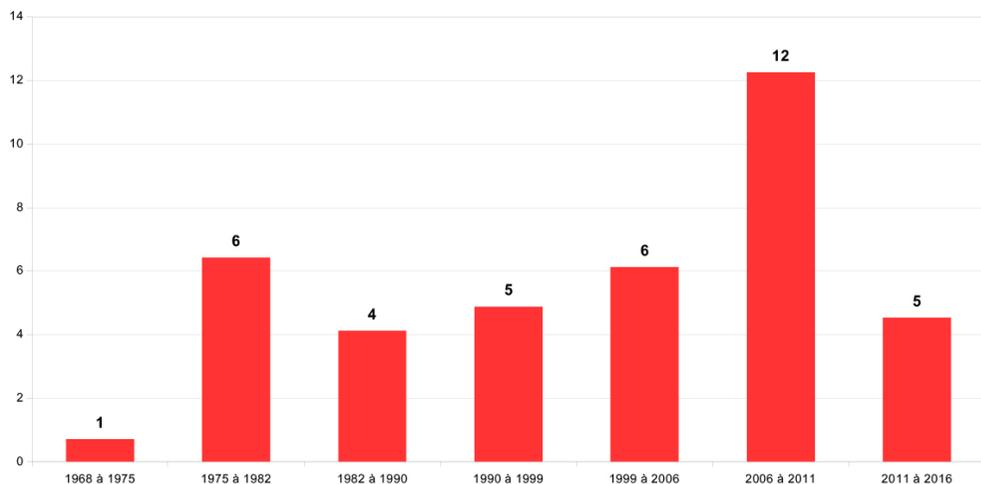
Le revenu médian savignérand par unité de consommation (=équivalent d'une personne seule) s'établit à 38 422 € pour l'année 2016, ce qui est bien au-delà de la moyenne nationale (20 150 € en 2014). Autrement dit, la moitié de la population vit avec un revenu mensuel supérieur à 3202€ par mois. Entre 2006 et 2016, le revenu médian a augmenté de l'ordre de +58%. L'augmentation du revenu moyen est notamment liée à une évolution des types d'emploi occupés par les actifs (davantage de cadres, de professions intellectuelles et de chefs d'entreprise se sont installés sur la commune) tandis que les professions liées à l'agriculture, au commerce et à l'artisanat se sont raréfiés.



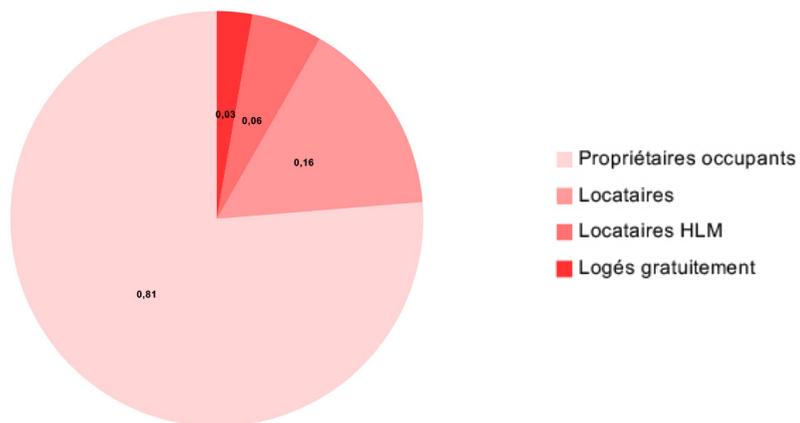
ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS DEPUIS 1968 PAR STATUT D'OCCUPATION



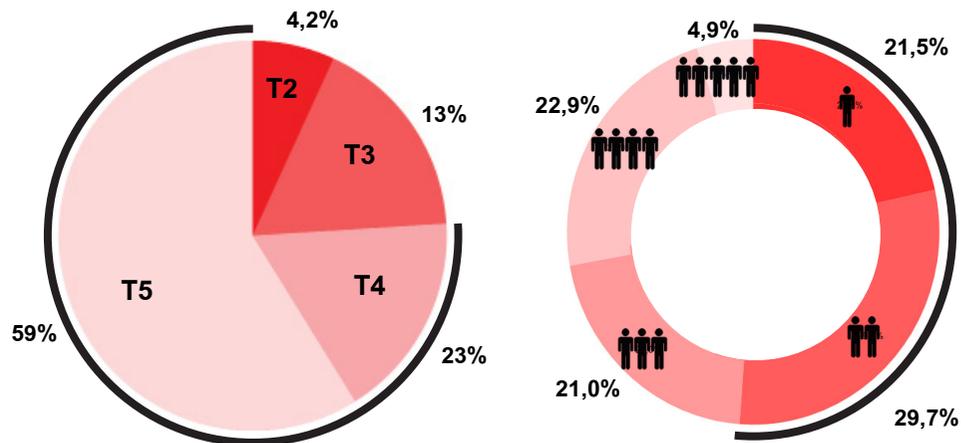
NOMBRE DE LOGEMENTS CRÉÉS EN MOYENNE PAR AN PAR ET PÉRIODE INTERCENSITAIRE



RÉPARTITION DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES EN FONCTION DES STATUTS D'OCCUPATION



COMPARAISON DES TYPOLOGIES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ET DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES



CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBE0
 SOURCE : INSEE, Recensement Général de la Population 2019

URBE0

2.2.HABITAT

2.2.1.APRÈS UN EMBALLEMENT DE LA CONSTRUCTION, UN COUP DE FREIN SUR LES PROGRAMMES DE LOGEMENTS DEPUIS 5 ANS

De manière corollaire aux constats faits en matière de développement démographique, le nombre de logements sur la commune n'a cessé d'augmenter durant les années. En 2006, Savigny comptait 296 logements. En 2011, le parc de logements atteint 357 unités. Autrement dit le parc de logements s'est accru de 20,7% (12 logements par an). Depuis 2011, le rythme de construction a été divisé par deux. Entre 2011 et 2016, «seulement» 23 logements ont été réalisés (soit 5 logements par an environ).

La pression immobilière locale conduit principalement à une progression de la construction de résidences principales. Cela n'interfère pas dans les autres composantes du parc de logements (logements vacants, résidences

secondaires). Ainsi, le nombre de résidences secondaires et de logements vacants tend à se maintenir depuis une décennie (environ 33 résidences secondaires et 23 logements vacants en 2016). Proportionnellement, la part des résidences principales est confortée ; celle-ci atteint 85,3% du parc de logements (324 résidences principales sur 380 logements).

La pression urbaine impacte également les formes bâties de l'habitat produit : en 5 ans, la part des logements collectifs est passée de 3,5% en 2006 à 8,6% du parc total en 2015.

Depuis 2014 jusqu'à 2017, seulement 4 logements ont été mis en chantier.

2.2.2.UN DÉCALAGE MARQUÉ ENTRE LA COMPOSITION DES MÉNAGES ET LES TYPOLOGIES DE LOGEMENT, MAIS UNE DIVERSIFICATION DU PARC ENGAGÉE

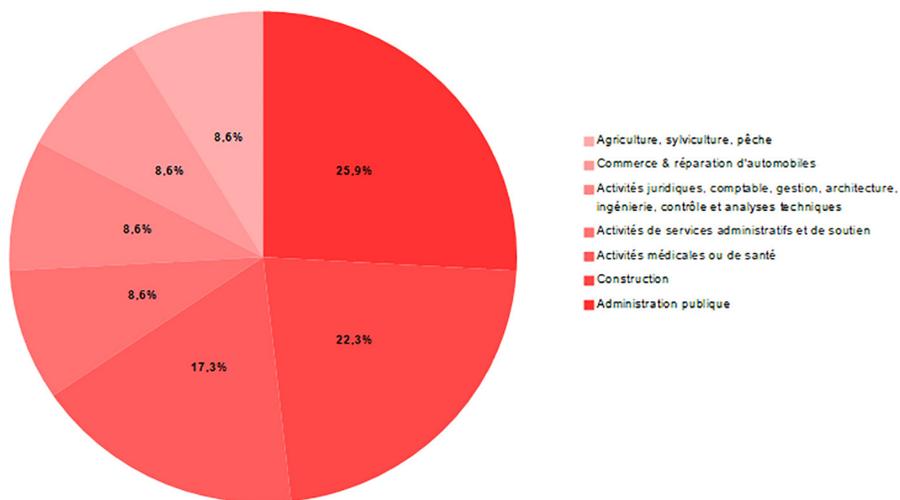
Alors que plus la moitié des ménages sont de petites tailles (1 à 2 personnes), l'offre en logements apparaît assez monolithique. En effet, plus de 3 logements sur 4 sont de grandes tailles (59% de T5). Si la présence de personnes âgées vivant seules dans leur logement historiquement familial peut expliquer en partie ce phénomène, il est à noter ce décalage important entre la typologie des logements et leur occupation.

On observe également une diversification des statuts d'occupation. En 2006, 11,9% du parc de logements hébergeaient des locataires. Aucun logement aidé n'existait. En 2016, les locations représentent 16,3% du nombre total de logements et les logements aidés atteignent 5,9% du parc.

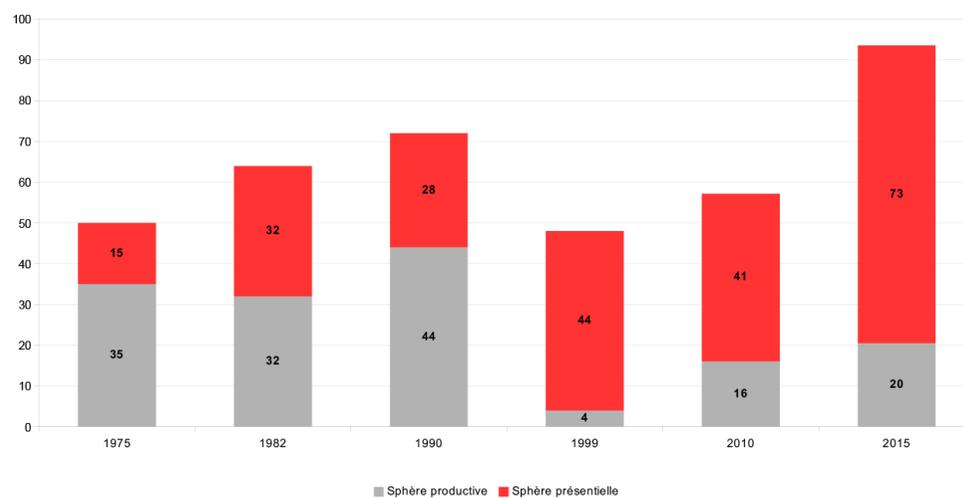
Située à proximité de la frontière suisse, Savigny bénéficie d'une forte attractivité résidentielle. Cette attractivité interagit avec les prix immobiliers et fonciers constatés sur la commune. Malgré leur hauteur (3233€/m² pour une maison), ces prix demeurent particulièrement attractifs pour la clientèle suisse puisque, simplement en franchissant la frontière, le prix de vente moyen d'un terrain à bâtir ou d'une maison est divisé par 5. En 10 ans, les prix immobiliers ont augmenté de 18,1%

En comparaison avec la hausse des revenus des ménages, il apparaît que l'augmentation des prix immobiliers est relative, malgré leur niveau très élevé (comparé à l'échelle française).

RÉPARTITION DES EMPLOIS SELON LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



TYPLOGIE DES EMPLOIS SELON LEUR NATURE PRODUCTIVE OU PRÉSENTIELLE



2.3.ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

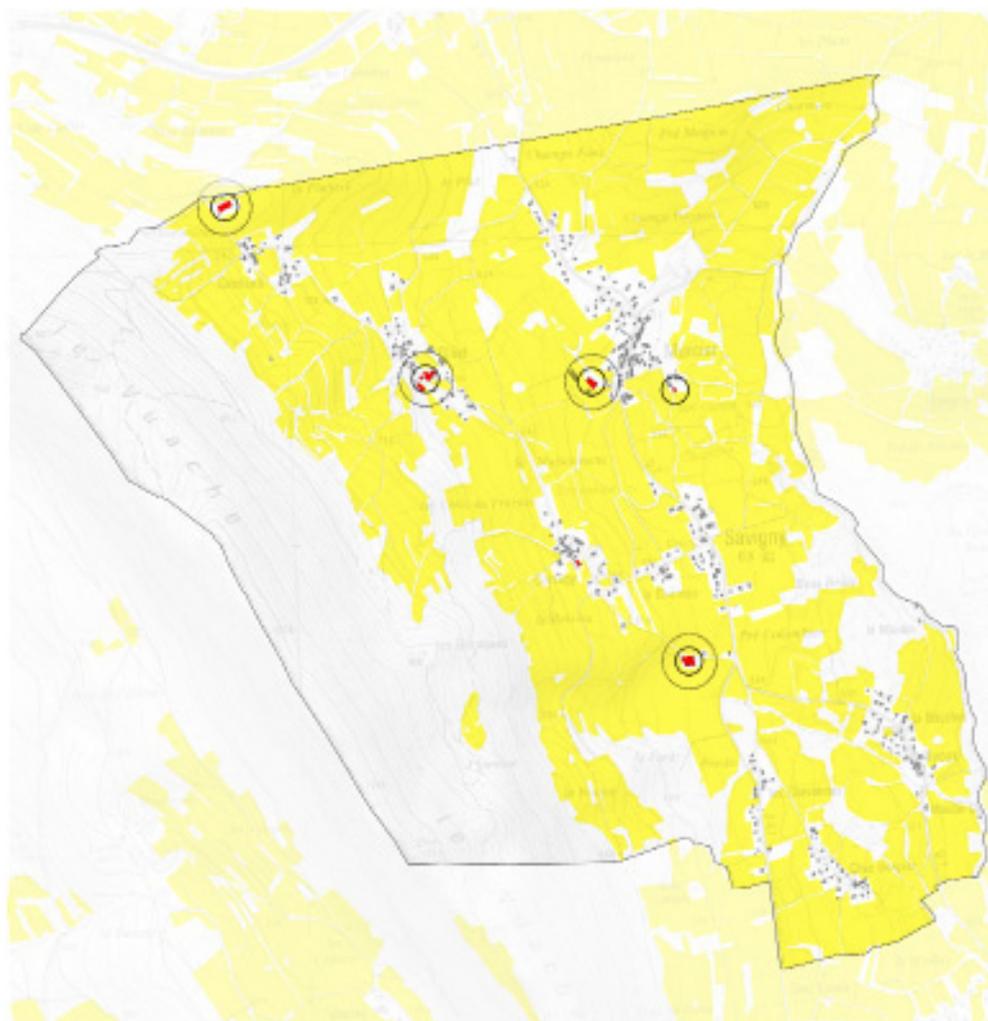
2.3.1.UN TISSU ÉCONOMIQUE DE TPE

En dehors de l'activité agricole et des administrations publiques, Savigny compte 27 entreprises globalement insérées voire intégrés dans le tissu urbain. Sur 27 entreprises, 9 sont de type artisanal (notamment dans le BTP) et 4 sont de nature commerciale. Étonnamment, elles emploient 91 personnes.

Les administrations publiques (école, mairie...) sont les principaux pourvoyeurs d'emplois locaux, suivies par les entreprises du BTP et les services de santé. L'emploi local est essentiellement tourné vers la satisfaction des besoins de proximité (emplois présentiels) plus que dans la production de biens tournée vers la vente à l'extérieur du territoire.

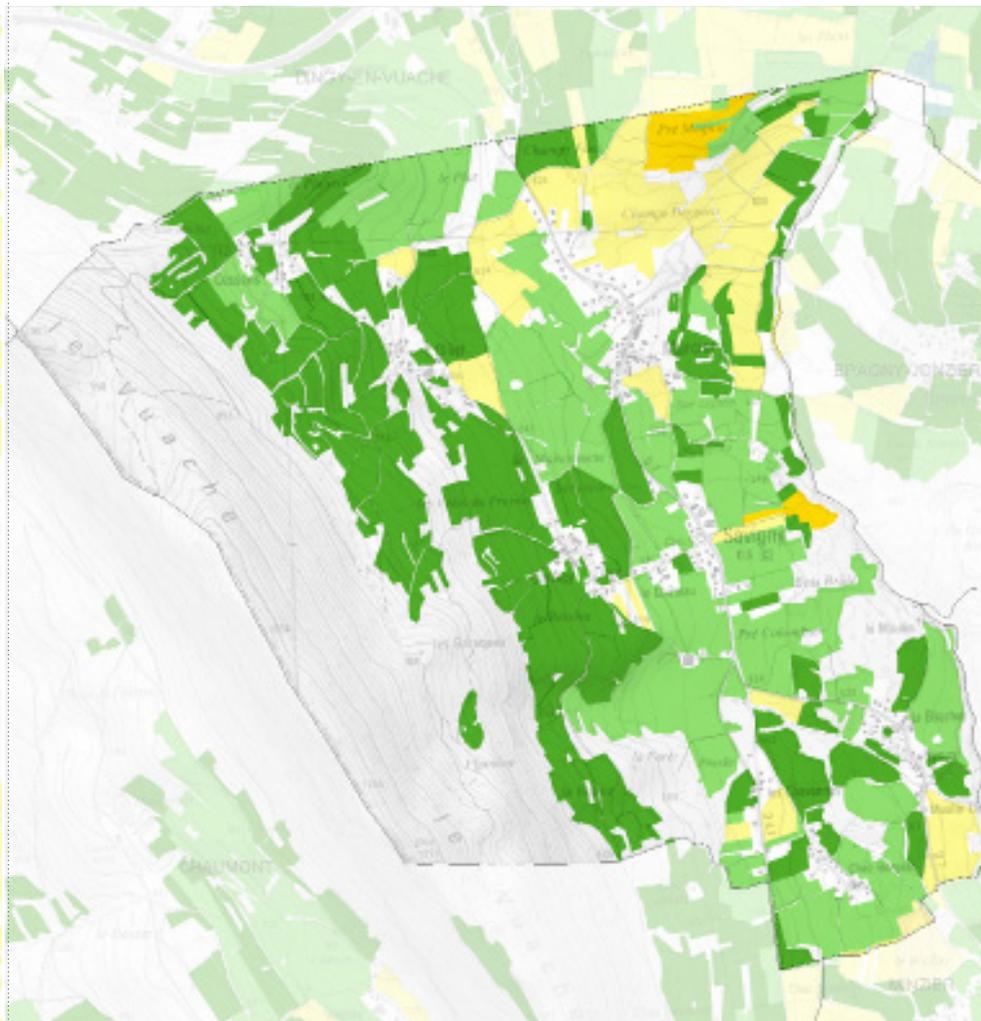


SURFACES AGRICOLES UTILES & LOCALISATION DES SIÈGES D'EXPLOITATION



- Surfaces Agricoles Utiles
- Localisation siège d'exploitation agricole

TYPLOGIES CULTURALES



- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Céréales
- Oléagineux

CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
 SOURCE : Chambre d'Agriculture, Schéma de Cohérence Territoriale

2.3.2.L'AGRICULTURE, UN SECTEUR PILIER DE L'ÉCONOMIE LOCALE

2.3.2.1.CARACTÉRISTIQUES DES SURFACES AGRICOLES ET TYPOLOGIES CULTURALES

Savigny compte 518,5 hectares de Surfaces Agricoles Utilisées (SAU). Les terres agricoles représentent 49,3% de la superficie communale. Savigny peut être qualifiée avant tout par son caractère agricole et l'agriculture est un élément fort de l'économie locale.

L'activité agricole est orientée en majorité vers l'élevage de bovins-lait.

Il en ressort que plus des trois quarts de la SAU sont consacrés aux prairies, lieux de pâture pour les bêtes et une petite partie des surfaces agricoles est consacrée aux céréales. Les terres de culture se localisent principalement en périphérie Nord du hameau de Murcier et au Sud de Nyoux, en limite avec Minzier.

2.3.2.2.ACTIVITÉS ET LOCALISATION DES SIÈGES D'EXPLOITATION

La commune compte 5 sièges d'exploitation agricole :

- 4 exploitations se consacrent à l'élevage de bovins-lait.
- 1 est orientée vers l'élevage d'ovins.

Les exploitations se localisent en coeur ou en périphérie des hameaux (Olliet, Cessens, Murcier et au Sud du Chef-Lieu).

En l'espace de 25 ans, le nombre de sièges d'exploitation agricole sur la commune a été divisé par plus de 4. Cette évolution s'inscrit néanmoins dans les tendances nationales. Durant les dernières décennies, le territoire a connu d'importantes transformations. En effet, d'après le recensement général agricole (RGA), entre 1988 et 2010, la taille moyenne des exploitations

agricoles (surfaces agricoles utiles exploitées et enregistrées au siège social) a quintuplé passant en moyenne de 26 ha à 132 ha exploités. Le foncier des exploitations apparaît relativement regroupé à Savigny, les agriculteurs s'occupent aussi de plus en plus de terres dans les communes périphériques accroissant la circulation des engins agricoles entre le siège et les terres travaillées. L'élevage bovin est le grand perdant de l'activité agricole locale puisque les effectifs ont fondu de plus de 20%.

Depuis 2000, les emplois agricoles ont été divisé par deux. L'agriculture emploie 12 équivalent temps plein.

2.3.2.3.DYNAMIQUES AGRICOLES ET PROBLÉMATIQUES DES EXPLOITATIONS

Hormis une exploitation dont la reprise est incertaine, les exploitations s'inscrivent dans un maintien voire une dynamique de développement. Les outils de productionsont de qualité (bâtiments aux normes, certains sont récents à Cessens).

Plusieurs sujets impactant le fonctionnement des exploitations sont relevés :

- la consommation des terres agricoles par l'urbanisation : la réalisation de nouvelles constructions d'habitation à proximité des bâtiments agricoles peut générer des tensions (confrontations concernant les surfaces d'épandage).
- Au regard des dynamiques et problématiques agricoles mais aussi de la qualité agronomique des terres (Cf. Etat initial de l'environnement - qualité du sol), une très grande partie du territoire communal apparaît stratégique dans le développement des exploitations (= état relevé dans le SCOT Genevois) en dehors des terrains situés à l'Ouest, au pied du Vuache et dans les secteurs à risques naturels.
- des conflits d'usage de la voirie sont notés : traversées d'animaux ; problèmes d'aménagement des voiries au regard de la taille des engins (dos d'âne, rond-point...) en particulier au niveau des carrefours de la RD7-RD47. Il est également constaté une dégradation de la qualité des chemins et accès aux exploitations.

Enfin, un cas spécifique d'apports de terre sur un secteur positionné entre le Chef-Lieu et Chavannes pourrait être assimilé à une ISDI sauvage (Installation de Stockage de Déchets Inertes). Cela modifie toute la qualité d'un secteur agricole (sa topographie notamment) et génère la circulation de plusieurs camions pour apporter les terres.

Savigny s'inscrit dans des périmètres labellisés au niveau régional et national. Savigny est concernée par l'Indication Géographique Protégée (IGP) visant :

- la tomme de Savoie,
- l'Emmental de Savoie,
- l'Emmental français de l'Est central,
- le gruyère,
- les pommes et poires de Savoie.

Bien que n'ayant pas de vignes, Savigny est inscrite également dans des IGP viticoles «comtés rhodaniens» et «vins des allobroges».



LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA COMMUNE

MAIRIE, SALLE POLYVALENTE ET PARKING DU CENTRE VILLAGE



GROUPE SCOLAIRE



CIMETIÈRE DE SAVIGNY



SALLE POLYVALENTE



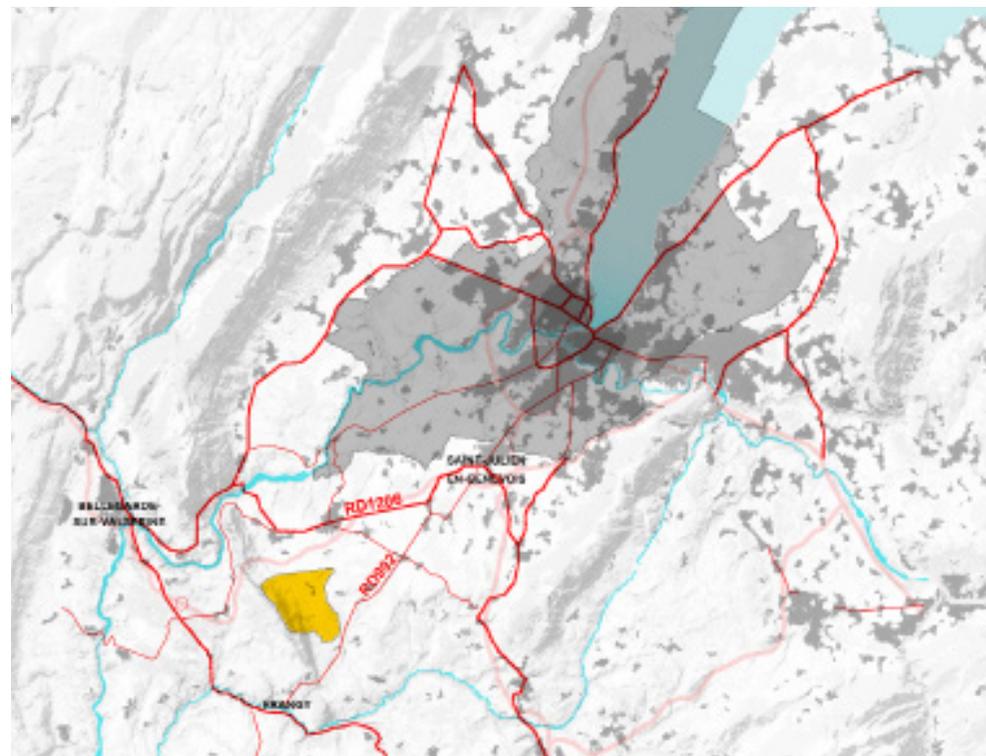
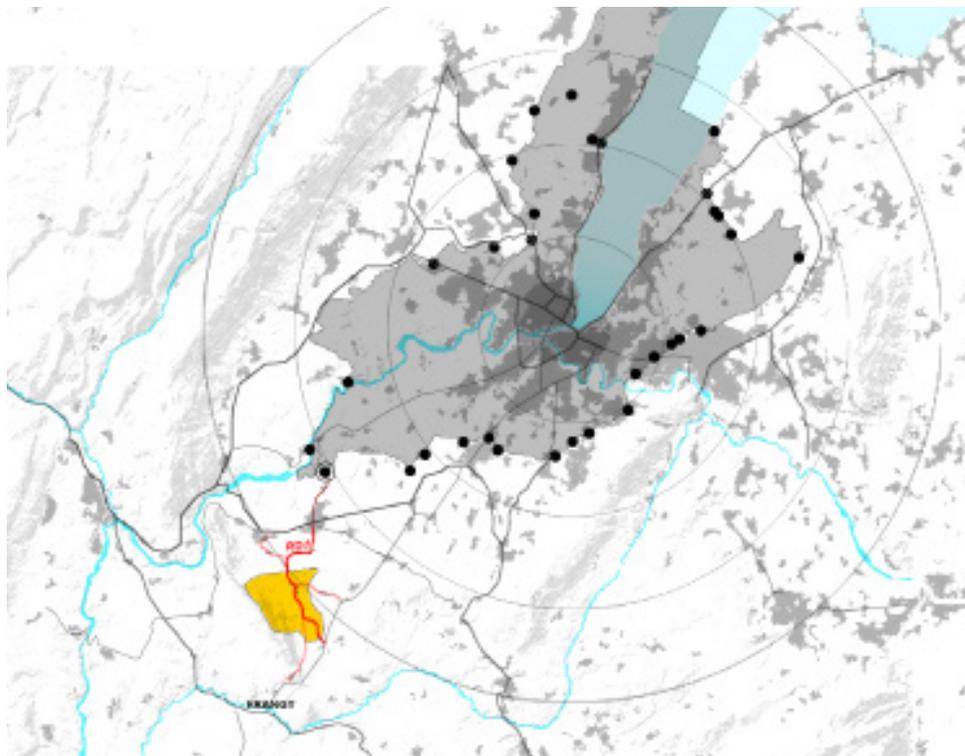
2.4.ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Savigny présente une offre en équipements publics adaptée à la taille de la commune. Tous les équipements publics sont regroupés dans le Chef-Lieu, dans un rayon de 100 mètres :

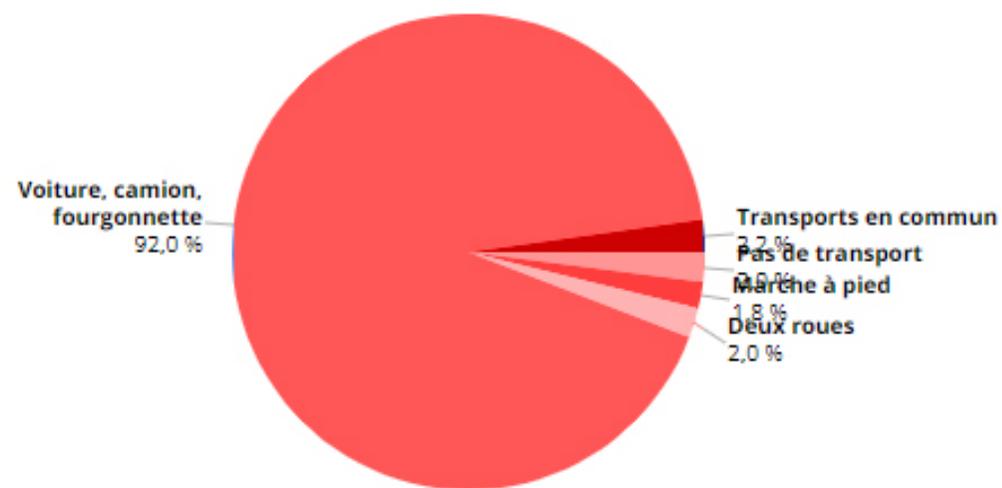
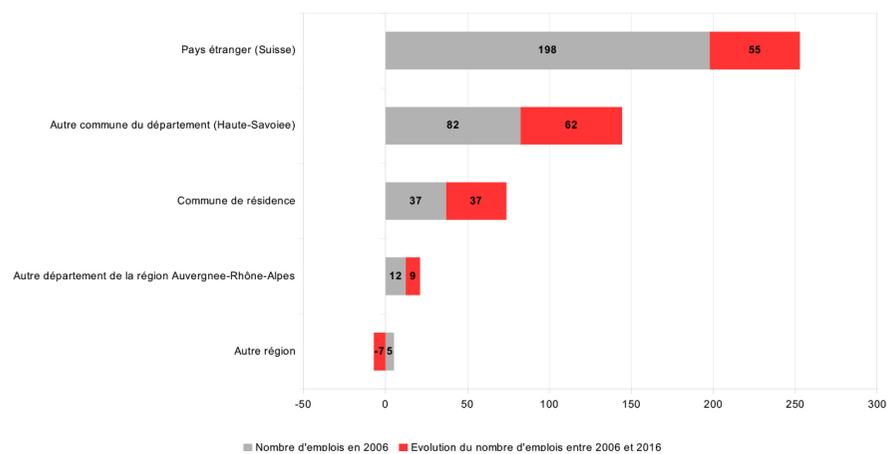
- la mairie en tant que bâtiment administratif. Elle régit la vie communale et est un lieu d'information. Celle-ci a fait l'objet de travaux de restructuration récents permettant de répondre aux différentes normes de confort et d'usage. Le bâtiment intègre également une salle citoyenne et une salle polyvalente.
- les locaux techniques municipaux sont localisés non loin de la mairie, à 100 mètres,
- une église accompagnée de son cimetière : au regard de son emplacement, le cimetière n'a plus de possibilité d'évolution et d'agrandissement hormis sur un seul côté.
- un terrain multisport de 2500m²,
- un terrain de pétanque de 495 m²
- une école maternelle et élémentaire : cet équipement reçoit 107 élèves répartis sur 4 classes dont 83 élèves en maternelle et 24 élèves en élémentaires. Les effectifs sont en constante progression. Entre 2014 et 2019, les effectifs ont augmenté de 9,2%. L'école conserve des capacités d'évolution. L'école est rattachée à la circonscription de Saint-Julien-en-Genevois avec le collège Arthur Rimbaud comme établissement du second degré.

Pour la réponse aux autres besoins collectifs, les savignerands se rendent dans les bourgs de proximité soit à Vulbens (MJC du Vuache - centre ECLA, maison polyvalente...), soit à Valleiry bénéficiant d'équipements publics intercommunaux (gymnase...).

Malgré le regroupement de plusieurs équipements publics dans le Chef-Lieu, la commune ne présente pas de réels espaces publics centraux en dehors du parking de la salle polyvalente.



Lieux de travail des actifs occupés entre 2006 et 2016



2.5.MOBILITÉ (DÉPLACEMENTS, CIRCULATIONS ET STATIONNEMENTS)

2.5.1.LES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ

Le contexte topographique de Savigny a organisé la trame viaire et l'ensemble de la structure routière. La brèche topographique entre Savigny et Dingy-en-Vuache crée un point de passage entre le bassin lémanique et la vallée des Usses. De par son histoire, la RD7 constituait cet axe de liaison entre les deux bassins. La RD7 est axe départemental important pour le territoire en ce sens qu'il structure et organise le Chef-Lieu et les hameaux les plus importants de la commune. La RD7, au pied du Vuache, constitue un axe de liaison dans les relations intercommunales et dans les liaisons de proximité. Elle est la colonne vertébrale des déplacements locaux. Cet axe se greffe à d'autres voies départementales : la RD47 et RD34. Chacun de ces axes cumulent toutes les fonctions de circulation : ce sont à la fois des axes de transit, de

relations inter-hameaux et de desserte locale.

Vue à l'échelle de l'aire métropolitaine genevoise, la RD7 est un axe préférentiel reliant Frangy, dans la vallée des Usses à la Suisse via Valleiry. C'est un axe direct qui permet d'éviter le pôle urbain de Saint-Julien-en-Genevois, sujet à plusieurs congestions aux heures pleines.

En dehors de cet axe Nord-Sud structurant, plusieurs voies secondaires assurent la desserte locale.

2.5.2.LA RD7, UN AXE DE TRANSIT POTENTIELLEMENT ACCIDENTOGÈNE

La périurbanisation du territoire alliée à une concentration de l'emploi à Genève génèrent d'importants flux de véhicules, et ce d'autant plus que les offres en transports alternatifs à la voiture sont inexistantes.

Les migrations pendulaires transitant par Savigny s'accroissent. Rien qu'à l'échelle de la commune, entre 2006 et 2016, le nombre de personnes travaillant en dehors de la commune est passé de 305 travailleurs à 424 (+39%).

50% des actifs se rendent en Suisse pour travailler. Le nombre d'actifs travaillant en Suisse a augmenté de 28% en 10 ans.

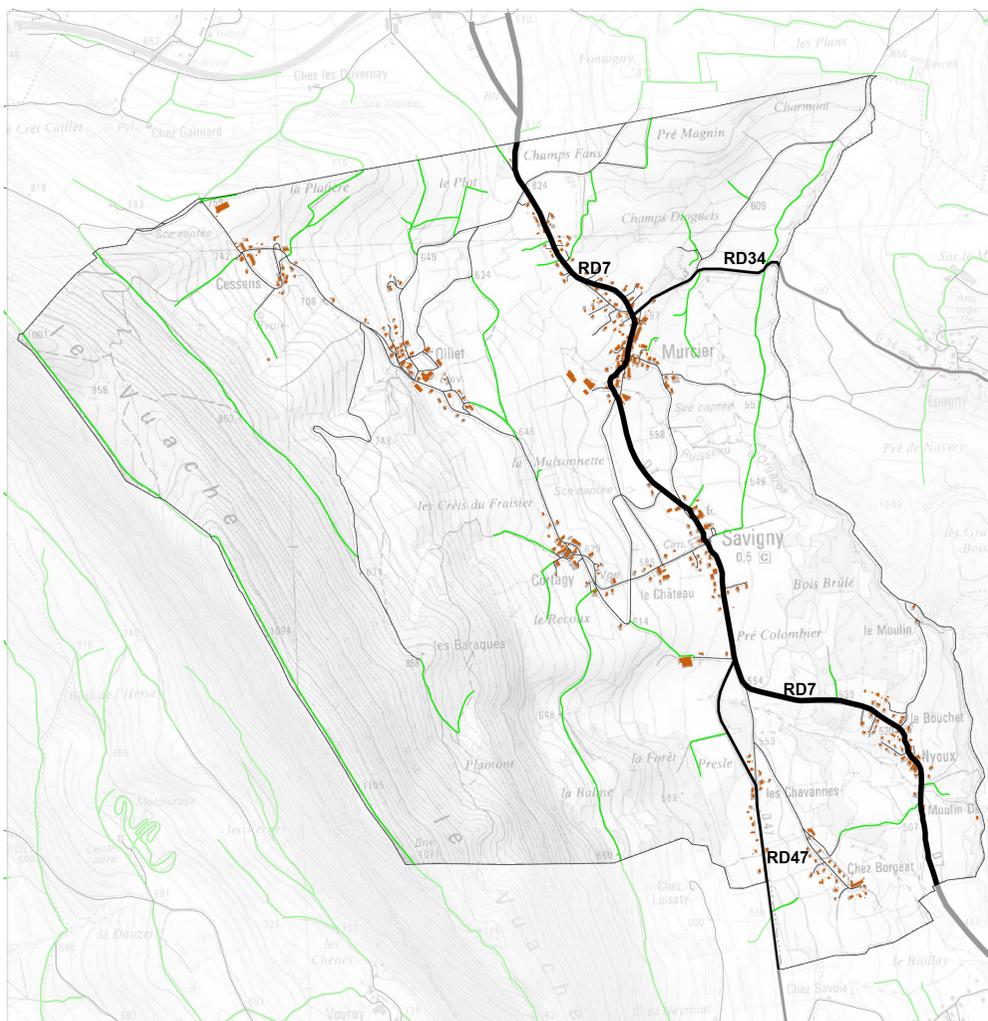
Au regard de la localisation des emplois, des achats ou des loisirs, le véhicule individuel apparaît incontournable : 92% utilisent leur véhicule personnel pour se rendre au travail. Cela conduit à une intensification du trafic sur les axes de transit de la commune (RD7 en tête).

En périphérie de Savigny, la RD992 est empruntée par environ 3800 véhicules par jour dont 4,6% de poids lourds (en 2006, 3000 véhicules utilisaient cet axe). Le trafic qui alimente cette voie a augmenté de 24,8% en 8 ans.

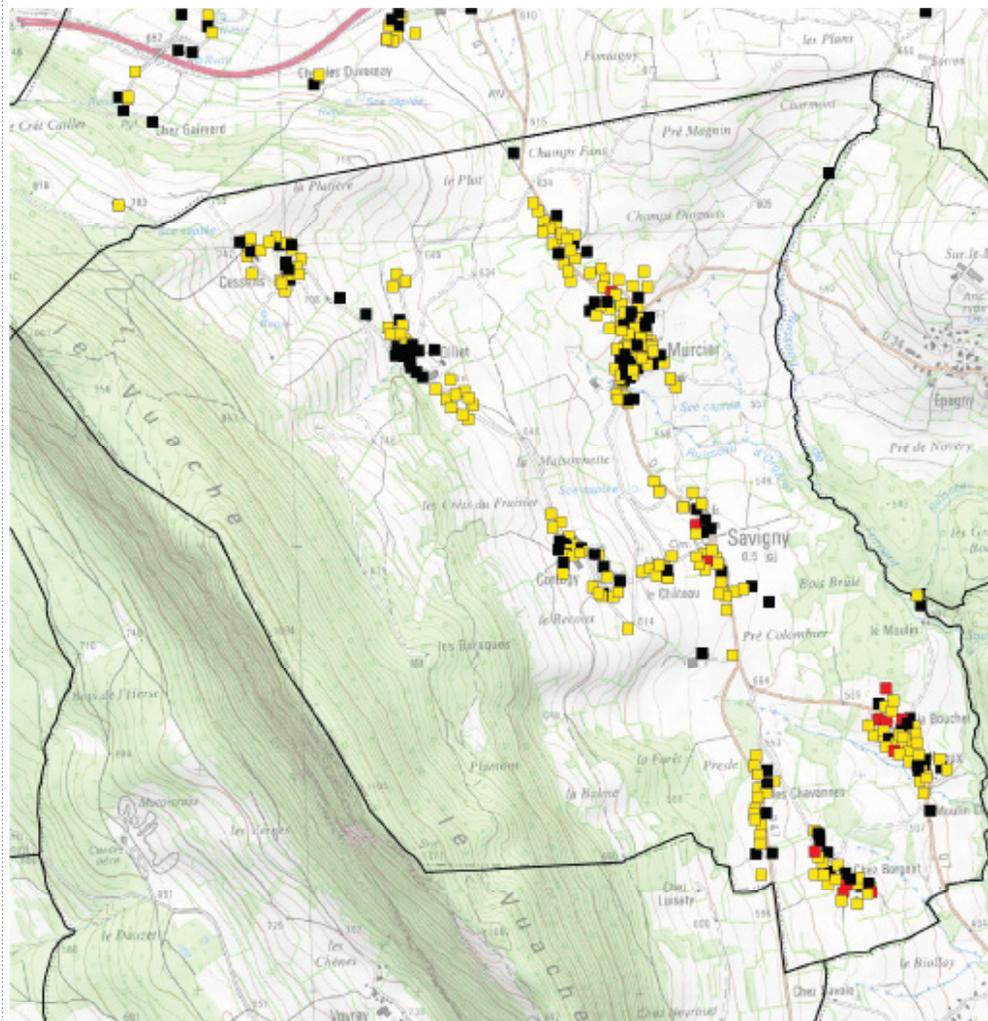
La RD7 voit transiter 1600 voitures par jour au niveau du Chef-Lieu (et de Murcier), tandis qu'elle n'en compte que 800 au niveau du hameau de Nyoux. Ainsi la moitié du trafic de la RD7 correspond à des flux de transit et l'autre est d'origine purement locale.

D'après des comptages réalisés en 2015, les trois quarts des automobilistes empruntant la RD7 ne respectent pas les limites de vitesse en agglomération (50km/h). Le traitement routier et la visibilité linéaire de l'axe contribue à l'accélération des vitesses. L'axe a été repéré comme accidentogène (2 accidents et 3 blessés entre 2005 et 2010). Par ailleurs cet axe de trafic rentre également en conflit avec d'autres usagers : les cyclistes (car la RD7 constitue une route d'intérêt pour les vélos) mais aussi pour les engins agricoles.

ARMATURE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES



ADAPTATION DU NOMBRE DE STATIONNEMENT AU NOMBRE DE LOGEMENT



- Absence d'emplacement de stationnement
- Une place de parking
- Plusieurs places de parking par logement

CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBE0
SOURCE : IGN, scan25, DDT74, Majic 3

2.5.3. UNE OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF LIMITÉE

L'offre de transport collectif est assez limitée au sein de la commune. Il existe néanmoins une desserte dédiée au transport scolaire assurée par la commune entre Savigny et Jonzier-Epagny, ainsi qu'un système de transport à la demande (TAD) assuré par la Communauté de Communes du Genevois.

2.5.4. UNE PRÉSENCE AUTOMOBILE DE PLUS EN PLUS FORTE SUR LE TERRITOIRE

L'accroissement du nombre de ménages sur la commune allié à une augmentation de la demande en mobilité et à la faible présence des transports en commun conduisent les savignerands à se reporter vers l'automobile individuelle. D'après le RGP2019, 96,4% des ménages sont motorisés parmi lesquels 71% sont bi-motorisés, autrement dit les ménages possèdent deux véhicules ou plus. Depuis 10 ans, la motorisation et la bimotorisation en particulier ne cessent d'augmenter

La voiture individuelle est de plus en plus prégnante aussi bien dans l'espace privatif que dans l'espace public, et ce dans un contexte de densification du territoire.

Si, globalement, les capacités en stationnement peuvent apparaître adaptées aux besoins, quelques disparités sont à relever. 7,5% des résidences principales ne disposent pas d'emplacement couvert réservé au stationnement. Cela concerne en particulier les cœurs de hameau anciens ainsi que les

secteurs où les typologies architecturales n'ont pas permis la réalisation de stationnements couverts.

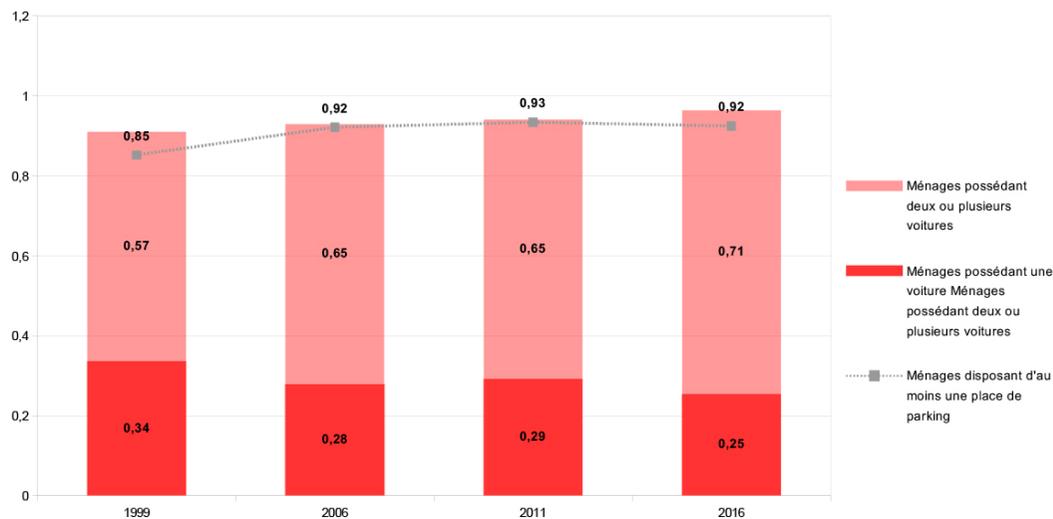
En dehors des stationnements privés, la commune compte trois grands parkings publics :

- un face à la salle polyvalente d'une quarantaine de places environ,
- un face à la mairie de 8 places
- un face au groupe scolaire de 40 places.

Quelques places sont à noter le long de la route du Chef-Lieu à Murcier. Les hameaux présentent des surfaces résiduelles pouvant être occupées généralement par du stationnement sauvage.

Les problématiques de stationnement s'avèrent assez critiques à Murcier dans les secteurs de densification urbaine, dans un contexte où globalement les rues sont étroites.

Evolution de la motorisation des ménages entre 1999 et 2016



2.5.5. UNE COMMUNE PRIÉE POUR SON CADRE MAIS DONT LES ITINÉRAIRES MODES DOUX AMÉNAGÉS SONT LIMITÉS

Savigny est un territoire où le cadre paysager se prête aux randonnées pédestres ou cyclistes. La commune est reconnue comme étant un «spot» pour les cyclistes et les randonneurs cependant les aménagements dédiés aux mobilités douces restent limités : de nombreux sentiers de randonnées balisées traversent et sillonnent le territoire. On retrouve parmi ceux-ci une variante du GR Balcon du Léman identifié au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), gérée par la Fédération Française de Randonnée (FFR), ainsi que des boucles définies par le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV).

Le PDIPR propose plusieurs sentiers :

- le sentier des Morennes de 14,5 km (qui parcourt la commune de Savigny et la relie à Chênex, Dingy-en-Vuache et Jonzier-Epagny)
- le tour du Vuache (26 km) qui relie Chevrier, Clarafond, Chaumont, Dingy-en-Vuache et Vulbens.
- D'autres sentiers de randonnée parcourent le coteau de Jonzier à proximité du Fornant.

Les aménagements dédiés au vélos sont quant à eux faiblement développés sur le territoire : on note une absence généralisée d'aménagements cyclables spécifiques alors que les axes (notamment la RD7) acceptent tous les trafics et s'avèrent accidentogènes.

La Communauté de Communes du Genevois a validé en 2019 un schéma d'aménagement pour les modes doux visant à améliorer la situation. L'aménagement de plusieurs itinéraires à Savigny est prévu.

2.6.RÉSEAUX TECHNIQUES : CONSOMMATIONS, PRÉLÈVEMENTS ET REJETS

2.6.1.ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Depuis le 1er janvier 2013, la gestion de l'alimentation en eau potable est assurée par la Communauté de Communes du Genevois. La production, le transport et la distribution d'eau potable sont menés en régie.

Historiquement, le territoire comptait une source de captage au Vernay (29700m3 annuel alimentant le hameau de Murcier avec 26m3/jour), un captage aux grands champs au-dessus de Cessens (alimentant de vieux réservoirs à Cessens de 25m3), un captage sur les Crêts (alimentant un réservoir de 100m3 à Murcier avec un débit de 22m3/jour).

En l'espace de 5 ans, tout le réseau de distribution d'eau potable a été réorganisé. En 2018, la source du Vernay a été abandonnée et son périmètre de protection déclaré d'utilité publique par l'Etat a été levé. L'alimentation en eau potable est désormais assurée par deux réseaux interconnectés. La connexion des différents réservoirs communaux est reliée au réseau primaire de la CCG. Il permet de fournir les quantités d'eau nécessaires aux habitants et aux usagers de Savigny, surtout en période d'étiage sévère ou de tarissement de la ressource. Le raccordement au réseau primaire s'effectue au Nord de la commune au niveau de Cessens. Ce système d'alimentation en eau potable est d'autant plus important que la commune se situe dans le bassin versant des Usses classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). L'instauration d'une ZRE signifie que le territoire présente un déficit structurel de la ressource en eau par rapport aux prélèvements effectués (alimentation en eau, irrigation...). Le réseau communal représente 12,6 km linéaire auxquels s'ajoutent trois réservoirs assurant le traitement et la mise en distribution (réservoirs de Cessens et de Bois blanc).

La «production» d'eau potable est assurée principalement par deux captages : la nappe du genevois et le forage de Matailly auxquels s'ajoutent plusieurs sources locales. La CCG exploite la nappe du Genevois sur le site de Crache depuis 1975 et sur le site de Veigy à Viry depuis 2013. La production de Matailly a été mise en service le 21 juillet 2017.

L'exploitation de la nappe du Genevois fait l'objet d'un accord transfrontalier réglé par une convention. Les volumes prélevés sont en effet plus importants que la réalimentation naturelle de la nappe et des quotas ont été mis en place pour chaque partie bénéficiaire. Au-delà de ces quotas, les parties doivent participer financièrement selon des règles établies dans la convention à la réalimentation artificielle de la nappe.

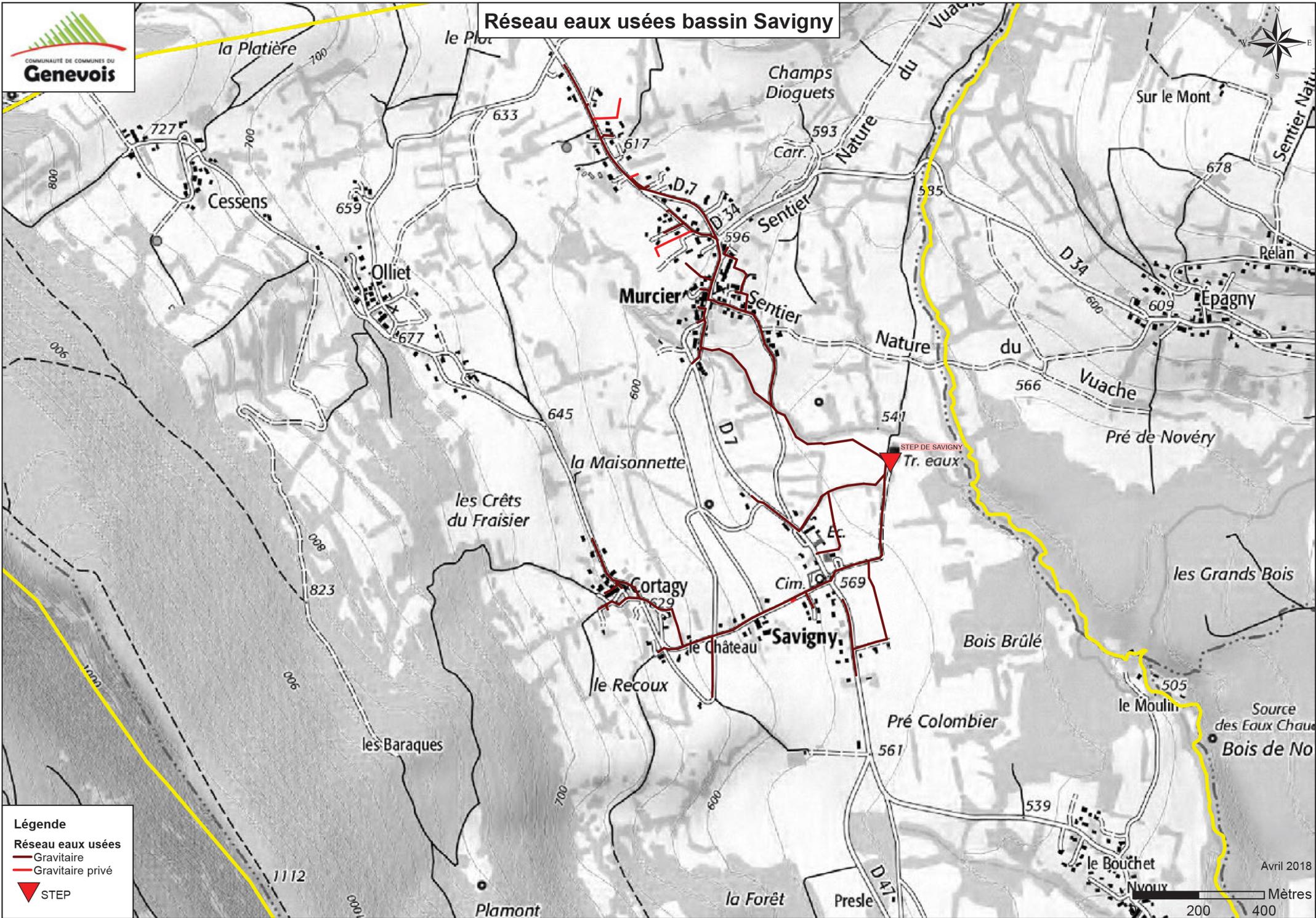
Le réseau d'alimentation en eau potable couvre 427 abonnés pour un volume facturé de 61314m3 en 2018. Les volumes d'eau distribués sont en augmentation constante depuis 2014 (+25,8%).

D'après les relevés de l'agence régionale de la santé, l'eau distribuée à Savigny pour le Chef-lieu, Cessens et Murcier sont conformes aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques. L'eau est également de bonne qualité bactériologique. Cependant des traces de pesticides (pour protéger les cultures agricoles) ont été identifiées dans l'eau.

Concernant le Nord du territoire (secteur Olliet - Champs Fans), il est relevé des contaminations ponctuelles par des bactéries pathogènes. Le taux de conformité sur les paramètres micro-biologiques atteint 80%.

Le réseau AEP sert également à alimenter le réseau de défense incendie. Celui-ci couvre globalement l'ensemble du territoire. Quelques habitations en périphérie des hameaux de Cessens, Olliet et Cortagy apparaissent éloignés et sont hors de portée des poteaux incendies.

Réseau eaux usées bassin Savigny



Légende

- Réseau eaux usées
- Gravitaire
- Gravitaire privé
- ▲ STEP

2.6.2. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

La station d'épuration de Savigny traite uniquement les eaux usées de la commune et plus particulièrement du Chef-Lieu et de l'ensemble des hameaux situés le long de la RD7 et de Cortagy.

Les hameaux en pied du Vuache (Olliet, Cessens) sont plus particulièrement concernés par l'assainissement non collectif, de même que les hameaux du Sud (Chavannes, Chez Borgeat, Nyoux). D'après les études de sol du zonage d'assainissement de 2007, les secteurs du Nord de la commune montrent de bonnes capacités d'infiltration des sols ce qui justifie le maintien en zone d'assainissement non collectif des secteurs. Les hameaux du Sud présentent des terrains moyennement perméables avec des possibilités de rejet vers le ruisseau du Fornant.

Les hameaux mentionnés ci-dessus sont raccordés à la station d'épuration (STEP) via un réseau gravitaire dont le linéaire représente 6,48 km. La moitié du réseau a été curée de manière préventive en 2017. La STEP, mise en service en 2006, à proximité du ruisseau d'Orgères, est aujourd'hui gérée par la Communauté de Communes du Genevois (CCG). La station est composée d'un traitement par filtre planté (macrophyte). Elle a une capacité nominale de traitement de 800 équivalents habitants, avec un débit de référence de 120m³/jour. Celle-ci a une capacité suffisante à moyen terme au regard des charges entrantes actuelles. En 2017, la STEP gère une charge en eaux usées équivalente à 474 habitants avec un débit entrant moyen de 36 m³/jour. En 2018, 475 habitants sont raccordés au réseau d'assainissement collectif. Après une très forte augmentation des volumes traités d'eaux usées entre 2013 et 2016 passant de 13380m³ à 19053m³, on assiste depuis 3 ans à une stabilisation des volumes traités, ce qui se traduit par une baisse régulière de la charge entrante, année après année, au regard de l'augmentation de population raccordée.

La STEP est conforme à la réglementation au niveau de ses équipements et de ses performances. Depuis juin 2010, une sensibilité au phosphore du bassin versant est relevée.

Une fois traitée, les eaux usées rejetées dans le milieu naturel présentent les caractéristiques suivantes :

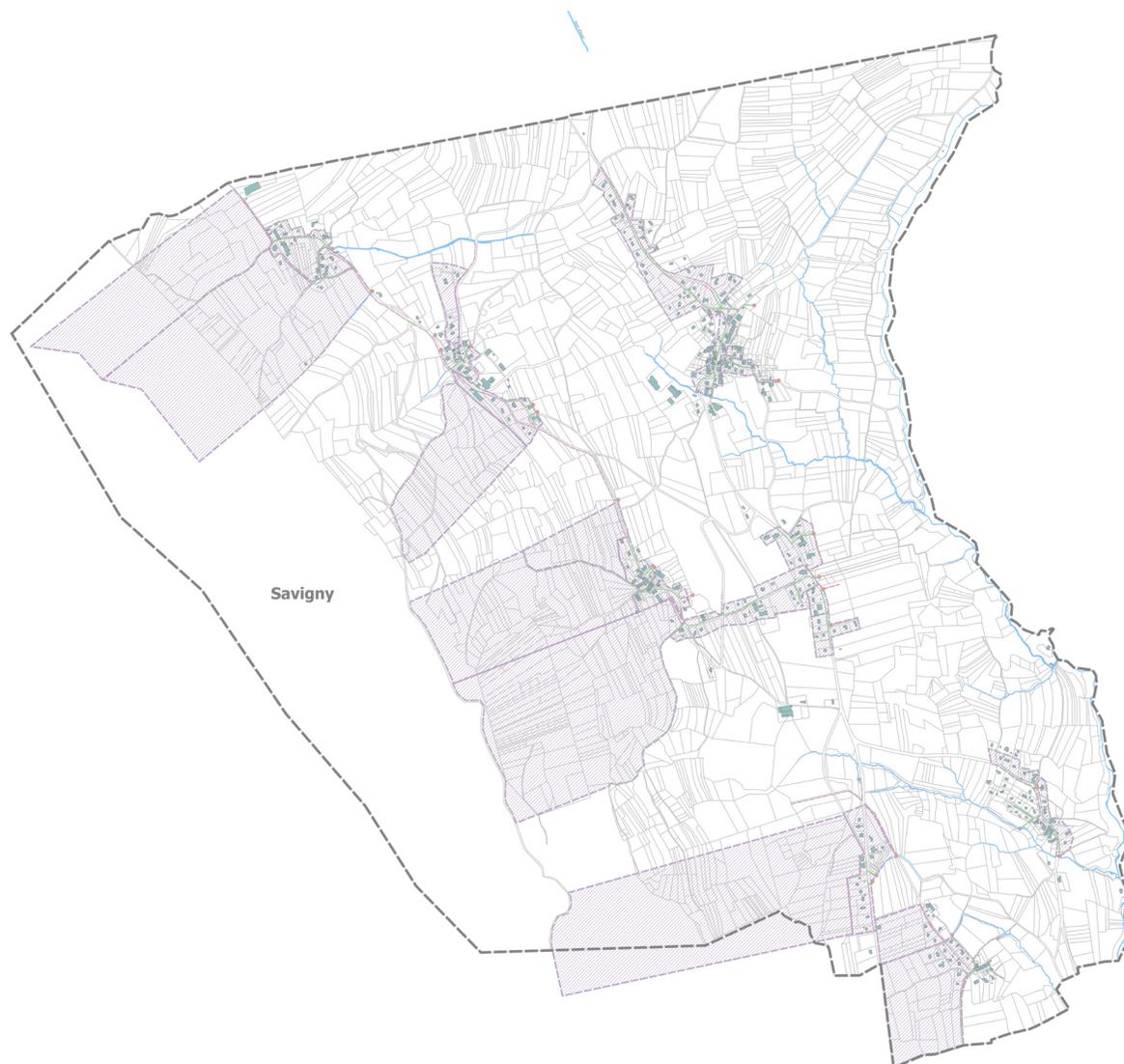
- DBO5 sortie: 0,207m³/jour,
- DCO sortie : 1,083 kg/jour,
- MES sortie: 0,144 kg/jour.

Le système de collecte de Savigny ne possède pas de point de déversement au milieu naturel soumis à autosurveillance. Les investigations sur le réseau de Savigny ont permis de détecter de mauvais déversements et de retrouver un effluent entrant moins concentré. Une campagne de prélèvement sur le milieu récepteur (ruisseau d'Orgères) en amont et en aval de la STEP a été réalisée en juillet 2018. Les résultats sont repris dans le tableau suivant :

Amont rejet											
Date	Débit L/s	pH	MES	DCO	DBO5	NTK	NH4+	NO2-	NO3-	Pt	PO43-
3-juil.-18	12	8,1	10	<30	2	<0,50	0,26	0,0539	12	0,08	0,139
Aval rejet											
Date	Débit L/s	pH	MES	DCO	DBO5	NTK	NH4+	NO2-	NO3-	Pt	PO43-
3-juil.-18	12,4	8	7	<30	4,7	3,87	5,16	0,12	11,6	0,793	2,22

Ils indiquent des niveaux moyens à médiocres pour les paramètres azote et matières en suspension.

A défaut de données précises sur la commune de Savigny en matière d'assainissement non collectif (ANC), d'après le rapport d'activité relatif à l'ANC, le territoire de la CCG compte 824 installations d'assainissement non collectif. 77% ont été contrôlés par le service eau et assainissement de la CCG. Parmi celles contrôlées, 55% sont considérées comme non conformes à la réglementation.



- | | | |
|----------------|------------------|-----------------------|
| Réseaux | • Exutoire EP | ▨ Bassins versants EP |
| — Réseau EP | Ruisseaux | |
| - - Fossé EP | — Ruisseaux | |

CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
SOURCE : Communauté de Communes du Genevois 2019

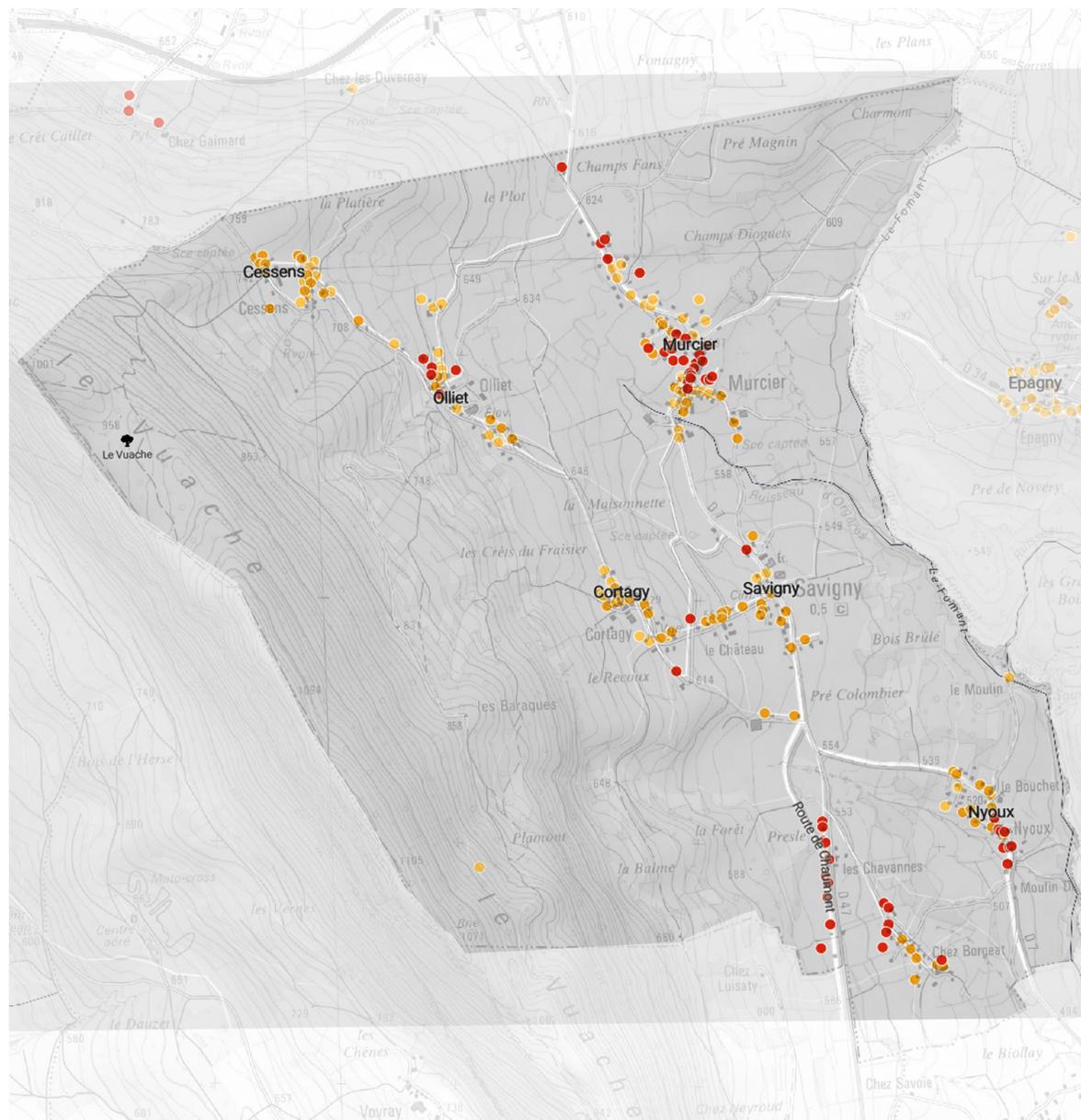
2.6.3. GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le régime pluvio-nival des précipitations fait que Savigny connaît des périodes de pluies plus intenses en automne même si l'on constate une certaine constance durant l'année. Ces éléments de climatologie ainsi que la nature du sous-sol impactent la manière de gérer les eaux pluviales. Dans les zones exposées aux glissements de terrain et aux débordements torrentiels, la maîtrise des rejets d'eau revêt un caractère primordial pour ne pas aggraver la situation.

Tous les hameaux de Savigny sont desservis par un réseau séparatif. Les milieux naturels récepteurs de ce réseau sont différenciés selon les hameaux :

- Cessens : rejet des eaux pluviales dans un ruisseau et en diffus dans un champ,
- Olliet : Fossé vers un Nant et en diffus dans un champ,
- Murcier : vers le ruisseau d'Orgères et en diffus dans les champs
- Chef-Lieu : dans les fossés communaux,
- Cortagy : vers le réseau pluvial du Chef-Lieu et en diffus dans les champs,
- Nyoux : vers un fossé et un ruisseau
- es chavannes : vers plusieurs ruisseaux,
- Chez Borgeat : vers un ruisseau et des fossés.

DESSERTE HAUT DÉBIT INTERNET



Connexion internet

- Inconnu
- Inéligible
- Moins de 3 Mb/s
- Entre 3 et 8 Mb/s
- Entre 8 et 30 Mb/s

CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO

SOURCE : Ariane 2019

2.6.4. RÉSEAUX NUMÉRIQUES

L'accès à internet fixe n'est disponible qu'avec le réseau ADSL. Bien que la fibre optique ne soit pas encore disponible, 30,4% des bâtiments de Savigny bénéficient malgré tout d'un «bon haut débit» (vitesse internet de 8 Mb/s ou plus) ce qui représente 151 logements ou locaux. 40% (200 logements) sont desservis par un réseau dont le débit est compris entre 3 et 8 Mb/s et 145 logements ont moins de 3Mb/s. Savigny est rattachée à la centrale de Minzier. Les disparités sont cependant grandes selon les hameaux. Une grande partie de Murcier, le coeur d'Olliet, les Chavannes, une périphérie de Chez Borgeeat et le Sud de Nyoux bénéficient d'une connexion haut débit, ce qui n'est pas le cas pour le reste du territoire.

Aucune antenne mobile n'est implantée à Savigny mais 100,00% des bâtiments sont couverts en 4G par au moins un opérateur grâce aux antennes localisées dans les communes voisines.